

TABLE DES MATIERES

1.	LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS.....	3
1.1.	Composition du Conseil Supérieur des Sports	5
2.2.	Activités	5
2.	COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (C.O.S.L.)	7
3.	LE SPORT DE COMPETITION.....	8
3.1.	Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives	8
3.2.	Répartition des crédits en 2008.....	8
3.3.	Les crédits en 2009.....	10
3.4.	Le congé sportif	14
3.4.1.	Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs .	14
3.4.2.	Mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières	15
3.4.3.	Le congé sportif pour dirigeants et arbitres.....	17
4.	L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS	20
4.1.	Les centres de formation.....	20
4.2.	Les classes sportives	21
4.3.	Développement de la structure Sport-Études.....	21
4.3.1.	Tâches et support de l'ENEPS dans le cadre du « Sports-Études » :	25
4.4.	Suivi Individuel.....	26
4.5.	Section pour sportifs d'élite de l'armée.....	26
4.6.	Les formations des cadres techniques des fédérations sportives	27
4.7.	Projets européens.....	29
5.	CONTROLE MEDICO-SPORTIF.....	31
5.1.	Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition ..	31
5.2.	L'examen médical des jeunes sportifs de la structure « Sport-Etudes »...	31
5.3.	L'examen médical des sportifs d'élite.....	32
5.4.	Le service Sport/Handicap	32
5.5.	La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé).	32
5.6.	La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL).....	33
5.7.	Le contrôle antidopage	33
5.8.	La lutte antidopage au niveau international.....	33
5.9.	Contacts internationaux	34
6.	LE SPORT-LOISIR	35
7.	LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF.....	40
8.	WIBBEL AN DRIBBEL	41
9.	BASE NAUTIQUE DE LULTZHAUSEN.....	44
10.	EQUIPEMENT SPORTIF.....	46
10.1.	Le huitième programme quinquennal.....	46
10.2.	Le neuvième programme quinquennal.....	47
11.	RELATIONS INTERNATIONALES	49
11.1.	Réunions informelles des Ministres des Sports UE	49
11.2.	Conseil de l'Europe.....	50
11.2.1.	Comité directeur de l'Accord Partiel Elargi sur le Sport à Strasbourg	50
11.3.	Entrevue du Ministre des Sports Jeannot Krecké, avec M. Jérôme Champagne, directeur des relations internationales de la FIFA, le 15 mai 2009.....	50
11.4.	Spécificité et autonomie du sport : Conférence-débat de M. Alexandre Husting, chercheur à l'Université Libre de Bruxelles, le 16 mai 2009 à Luxembourg.....	51
11.5.	Réunion informelle des Ministres des Sports des Petits Etats d'Europe, le 1er juin 2009 à Nicosie.....	51
11.6.	13 ^{es} Jeux des Petits Etats d'Europe 2009 du 2 au 6 juin 2009 à Chypre ..	52

11.7.	Jeux de la Francophonie 2009 à Beyrouth du 27 septembre au 6 octobre 2009 à Beyrouth au Liban	53
12.	L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS	54
12.1.	Les travaux de construction, de transformation et de modernisation	54
12.1.1.	Le bâtiment central.....	54
12.1.2.	Projet sports-études	54
12.1.3.	Le stade multisports	54
12.1.4.	Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS.....	54
12.2.	Installations sportives.....	55
12.2.1.	Tableau de l'utilisation en heures/année	55
13.	COQUE	56
13.1.	Le sport.....	56
13.1.1.	Le sport fédéral	56
13.1.2.	Le sport scolaire	58
13.1.3.	Le sport loisir.....	60
13.2.	Les conférences et séminaires	60
13.3.	Les expositions	60
13.4.	Les spectacles	61
13.4.1.	Des manifestations variées	61
13.5.	La restauration et l'hébergement.....	62
13.5.1.	L'hébergement	62
13.5.2.	La restauration	62
13.5.3.	Le Centre de détente.....	62
13.6.	Les travaux	63
13.6.1.	Les travaux 2009.....	63
13.6.2.	Les projets	63
13.7.	Statistiques	65
14.	STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS	67

LE RENOUVEAU DANS LA CONTINUITÉ

L'année sportive 2009 dans le rétroviseur du Département ministériel des Sports

2009, année marquée sur le plan politique par les élections législatives de juin et le passage de témoin opéré mi-juillet sur les hauteurs du Fetschenhof entre le Ministre des Sports sortant Jeannot Krecké et son successeur Romain Schneider.

2009, sur le plan national encore, année du renouvellement du Conseil Supérieur des Sports dont le mandat était venu à échéance, M. Pilo Fonck succédant à M. Affi Scherer à la présidence.

2009, sur le plan institutionnel, marque l'entrée du sport dans la cour des affaires européennes depuis la mise en vigueur au 1^{er} décembre du Traité de Lisbonne. Si le traité exclut toute harmonisation au niveau européen des législations nationales, la consécration du sport dans l'Union européenne célèbre un mariage de raison et il importe de le faire vivre désormais. En s'accordant une compétence pour le sport, l'Union européenne intègre une planète, tout un monde, qui va bien au-delà des 27 Etats membres.

2009, dans la foulée de la loi autorisant le Gouvernement à subventionner la réalisation d'un 9^e programme quinquennal d'équipement sportif, poursuit la longévité d'un instrument réussi et efficace depuis quatre décennies. En sus, est dévoilé officiellement le 26 février un nouveau fleuron en matière d'infrastructure sportive pour notre pays avec le projet de nouveau stade national de football qui verra le jour à Livange avec le concours d'un promoteur privé. Depuis lors, les travaux de planification vont bon train et un « masterplan » est en voie d'élaboration pour être disponible à la fin du premier trimestre 2010. Concernant l'autre projet majeur sur le plan de l'équipement sportif, à savoir la piste cycliste censée être réalisée à Cessange, le projet définitif a été présenté officiellement le 14 mai 2009, le démarrage des travaux étant espéré pour 2010.

2009, année aussi de la mise en œuvre des premières mesures concrètes concernant l'appui du bénévolat au service du mouvement sportif moyennant de nouveaux crédits mis à disposition du département des sports permettant de contribuer au financement de 4 projets-pilote dans 4 régions différentes du pays et d'initier les premières mesures sur le plan de la reconnaissance du bénévolat dans le sport. Par ailleurs, l'extension au mouvement sportif du système des « chèques service accueil » depuis le 15 septembre constitue la grande nouveauté dont peuvent bénéficier dorénavant toutes les associations sportives pour l'encadrement et les activités assurés au service des enfants jusqu'à 12 ans.

2009, en outre, constitue l'année 2 de l'effort budgétaire particulier orienté vers la promotion du sport de haut niveau et réparti à une dizaine de fédérations sportives ayant présenté des programmes selon cet objectif. De nombreux résultats sportifs de premier plan justifient d'ores et déjà cet investissement particulier. Relevons dans ce contexte, pêle-mêle, le titre de champion d'Europe Juniors en natation de Raphaël Stacchiotti sur 200m nage libre, les médailles d'argent remportées par Bob Jungels au Championnat d'Europe Juniors en cyclisme – contre la montre et par Séverine Da Fonte au Championnat d'Europe Juniors en Karaté, ou encore la 5^e place obtenue au Championnat d'Europe par notre équipe nationale juniors-dames de tennis table. Notons enfin, dans le même registre, la belle moisson de 62 médailles (26 en or, 17 en argent et 19 en bronze) ramenée début juin par la délégation luxembourgeoise,

forte de 111 athlètes, des 13^e Jeux des Petits Etats d'Europe 2009 organisés à Chypre.

2009, sur le plan sportif au plus haut niveau européen et mondial apporte au Luxembourg deux titres de vice-champion d'Europe en triathlon grâce aux exploits de Liz May sur la distance olympique et de Dirk Bockel sur la longue distance avant une remarquable 7^e place lors du fameux « Ironman » à Hawaii.

2009, en cyclisme enfin, apporte une nouvelle confirmation du talent inné de nos trois mousquetaires des pelotons, Kim Kirchen, Fränk et Andy Schleck. Victoire d'étape pour Kim Kirchen au Tour de Suisse, victoire finale pour Fränk Schleck au Tour de Luxembourg, 2^e place pour Andy Schleck à la Flèche Wallonne, quelques jours seulement avant son sacre dans la plus dure des classiques, Liège-Bastogne-Liège, la doyenne qu'il domine haut la main, sa chevauchée solitaire sur les 20 derniers kilomètres n'ayant été que pur bonheur !

2009, année aussi, où sport et nation communient plus que jamais auparavant tout au long d'un mois de juillet que le pays entier vit au rythme des étapes du Tour de France et des exploits de nos trois représentants déjà nommés. Pour la 2^e année d'affilée Andy Schleck remporte le maillot blanc du meilleur jeune et monte cette fois-ci sur le podium comme 2^e au classement final derrière l'intouchable Alberto Contador mais devant Armstrong, Wiggins et son frère Fränk. Trois semaines durant, les frères Schleck constituent les seuls rivaux sérieux du coureur espagnol, c'est encore eux qui animent l'étape mythique du Ventoux tout comme l'étape reine des Alpes remportée au Grand Bornand par Fränk Schleck. Quel Tour historique pour le sport luxembourgeois !

1. LE CONSEIL SUPERIEUR DES SPORTS

1.1. Composition du Conseil Supérieur des Sports

Le Ministre des Sports Romain Schneider a arrêté en date du 23 septembre 2009 la nouvelle composition du Conseil supérieur des sports en exécution de la loi sportive en vigueur du 3 août 2005 et conformément au règlement grand-ducal modifié du 9 mai 1990 qui en détermine l'organisation.

A cette occasion, le Ministre a tenu à déclarer son souci de maintenir la plus large indépendance audit organe consultatif dans l'exercice de ses missions. Celles-ci consistent d'une part à fournir les avis aux questions que le Ministre soumet au Conseil supérieur ainsi que de faire les propositions demandées, notamment au sujet des fonds budgétaires à produire et de leur répartition. D'autre part, la consultation comporte surtout des réflexions, suggestions et informations que le Conseil est appelé à présenter, de sa propre initiative, en rapport avec la politique sportive et les mesures d'exécution y relatives.

Ont été nommés, pour un terme de quatre ans, au nouveau Conseil supérieur des sports comme :

- membres du bureau :

M. Pilo FONCK, président
M. Marc MATHEKOWITSCH, vice-président
M. Denis SCUTO, vice-président
M. Christian DIEDERICH, secrétaire général

- délégués du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois :

Mme Marlyse PAULY, secrétaire générale et déléguée du C.O.S.L. au bureau
M. Fernand GUTH, membre du Conseil d'administration
M. Jean-Louis MARGUE, membre du Conseil d'administration

- délégués nommés en raison de leurs compétences dans le sport :

M. Jos FABER, dirigeant sportif
M. Raymond HASTERT, dirigeant sportif
M. Lucien KAYSER, membre du corps arbitral

- représentants de départements ministériels :

M. Frank GANSEN, représentant du Ministère de la Santé
M. Michel LANNERS, représentant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle
M. Nico MEISCH, représentant du Ministère de la Famille et de l'Intégration

- secrétaire administratif :

M. Carlo HASTERT du Département ministériel des Sports.

2.2. Activités

Au cours de 5 réunions plénières, le Conseil a émis des propositions pour la répartition des aides financières aux fédérations sportives et aux clubs et il a

présenté ses considérations quant aux problèmes ponctuels qui se posent en matière de l'octroi de congé sportif.

Outre les avis sur les subsides et le congé sportif, le Conseil a

- élaboré un mémoire pour les membres du Gouvernement sur l'actuelle formation sportive des instituteurs de l'enseignement primaire en se souciant du remplacement de la formation pédagogique de l'ISERP très orientée vers la pratique par une formation de « bachelor » plus académique en sciences de l'éducation organisée par l'UniLux ;
- instauré en son sein un nouveau groupe de travail qui vient d'entamer en fin d'année 2009 la réforme de la formation des entraîneurs ;
- suivi la concrétisation des mesures pour épauler le bénévolat suite aux insuffisances dénoncées par le mouvement sportif, notamment au niveau de l'encadrement des plus jeunes sportifs dans les clubs et préconisé la réactivation du groupe de travail interministériel ayant préparé le mémento avec le catalogue de mesures possibles pour le Gouvernement ;
- suivi de près le fonctionnement de la structure des « sports-études » dont la troisième année scolaire a commencé en septembre 2009 dans les installations à l'Institut National des Sports après qu'aient été entendus les responsables pour les volets « éducation » et « sports » notamment au sujet du plan de carrière sachant que les premiers bacheliers vont quitter le lycée des sports pour des études universitaires en 2010 ;
- formulé ses considérations sur le projet de budget en insistant notamment sur une majoration des crédits directement mis à disposition du mouvement sportif pour le développement du sport d'élite, dont notamment ceux pour la professionnalisation des structures administratives et techniques des fédérations ainsi que les projets de recherche en collaboration avec le CRP-Santé ;
- proposé au Ministre les aides à répartir en 2009 à charge des crédits supplémentaires pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite pour les 10 fédérations dont les concepts de préparation ont été retenus par la commission sportive et analysé en fin d'année si les mesures supplémentaires envisagées ont effectivement été concrétisées; examiné parallèlement les mesures envisagées par deux fédérations supplémentaires.

2. COMITE OLYMPIQUE ET SPORTIF LUXEMBOURGEOIS (C.O.S.L.)

En 2009, une seule réunion de concertation s'est tenue le 18 décembre dernier entre le Département ministériel des Sports et le C.O.S.L. afin d'échanger et de discuter les problèmes d'actualité en matière de politique sportive.

A cette occasion le Ministre des Sports a confirmé sa volonté, en vue de l'élaboration du projet de budget de 2011, de maintenir pour le moins au niveau actuel la part de crédits revenant plus directement au mouvement sportif afin de permettre au sport luxembourgeois de poursuivre son évolution positive.

Pour sa part, le C.O.S.L. a confirmé la nécessité absolue pour le mouvement sportif qu'après l'adoption de la nouvelle loi et la mise en place du Conseil d'administration de l'Œuvre Nationale de Secours Grande-Duchesse Charlotte, les contributions versées par cette dernière retrouvent un niveau permettant au mouvement sportif d'assumer ses multiples responsabilités.

Par ailleurs, le manque de bénévoles et d'entraîneurs qualifiés, notamment dans l'encadrement des enfants et adolescents dans les clubs, reste l'une des préoccupations majeures du mouvement sportif. A cet égard, le DMS et le C.O.S.L. sont convenus de suivre avec intérêt l'évolution de l'extension du système chèque-service-accueil sur les clubs sportifs et les projets-pilotes pour l'encadrement sportif des enfants dans les communes de Mondercange, Redange, Junglinster et Mersch.

En ce qui concerne le Traité de Lisbonne entré en vigueur le 1^{er} décembre 2009, le DMS et le C.O.S.L. suivront au plus près son impact sur le sport en général et sur le sport luxembourgeois en particulier. Pour ce faire, ils sont convenus d'unir davantage les moyens de collaboration qui sont à leur disposition respective.

D'autres sujets d'actualité abordés lors de cette entrevue furent notamment :

- l'évolution du projet 'Sportlycée' sur le site de l'INS ;
- la réforme des formations des entraîneurs ;
- les problèmes de mise à disposition aux fédérations des infrastructures sportives des établissements scolaires, notamment en période de vacances ;
- la révision du règlement grand-ducal concernant l'octroi de congé sportif ;
- le projet de loi sur les associations sans but lucratif ;
- l'agrément de nouvelles fédérations sportives et
- les Jeux de la Francophonie dont la septième édition est prévue pour 2013 à Nice en France.

Enfin, en vue du centenaire du C.O.S.L. célébré en 2012 puis des Jeux des Petits Etats d'Europe organisés à Luxembourg en 2013, le C.O.S.L. et le DMS sont convenus de se revoir prochainement en début d'année 2010 pour un échange de vues et d'informations approfondi à ce sujet.

3. LE SPORT DE COMPETITION

3.1. Les aides financières et les subsides aux fédérations et sociétés sportives

Les données de l'exercice 2009 ne sont pas définitives parce que les décomptes des organismes fédéraux ne sont présentés qu'au début de l'année 2010. De ce fait, le présent chapitre clôture en détail la répartition des crédits de 2008 et indique les fonds disponibles en 2009 dont l'attribution reste similaire. Il y a lieu de signaler en 2008, l'inscription d'un nouveau crédit pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite avec une dotation de 512.500 €. L'affectation des fonds supplémentaires est détaillée sous 4.2.

Tableau de l'évolution des crédits des aides financières de ce chapitre
(articles budgétaires : 33.010, 33.012, 33.013, 33.014, 33.020, 33.021 et 33.022)

chiffres en euros

Exer- cice	CREDIT 33.021 (33.000)* Fonction- nement des fédérations	CREDIT 33.022 (33.001)* Entraîne- ment fédéral	CREDITS 33.010 et 33.012 Subsides ordinaires et extraord.	CREDIT 33.013 Cadres admini- stratifs	CREDIT 33.020 (12.380)* Program. sportifs ; armée	CREDIT 33.014 Mesures promotion sport d'élite	TOTAL DES AIDES	Vari- ation en % (+)
2000	421.419	570.155	463.562	136.342	185.920	--	1.777.398	1,41
2001	442.490	594.944	489.410	178.484	190.000	--	1.895.328	6,63
2002	470.000	621.600	510.789	266.487	220.624	--	2.089.500	10,24
2003	492.000	659.000	549.000	336.589	323.185	--	2.359.774	12,93
2004	522.000	707.600	587.450	416.375	345.847	--	2.579.272	9,30
2005	542.000	742.500	615.000	480.000	337.500	--	2.717.000	5,34
2006	565.000	796.250	675.500	557.750	362.500	--	2.957.000	8,83
2007	565.000	859.500	655.500	595.250	375.000	--	3.050.250	3,15
2008	565.000	1.065.000	700.000	767.000	405.500	512.500	4.015.000	31,62
2009	587.600	1.140.000	692.800	883.000	403.000	512.500	4.218.900	5,08
2010	587.600	1.190.000	682.800	1.018.375	438.000	512.500	4.429.275	4,99

(*) la classification comptable des articles 33.000, 33.001 et 12.380 est modifiée dès le budget 2006

3.2. Répartition des crédits en 2008

Les fonds directement versés aux fédérations, aux sociétés sportives et au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sont augmentés de 3.050.250 à 4.015.000 €, soit une hausse très substantielle de 31,62%.

Les crédits ont été répartis comme suit:

- 618.683 € à titre de participation aux frais de fonctionnement de 53 fédérations y compris 25.000 € à charge des crédits pour le sport-loisir dans l'intérêt des activités sportives récréatives des fédérations ainsi que 12.200 € pour le sport pour handicapés ;
- 363.084 € à titre de 99 subsides extraordinaires aux fédérations et 63.326 € dans l'intérêt de 29 aides extraordinaires aux clubs, principalement pour leurs engagements dans les compétitions internationales officielles;
- 252.970 € en tant que subsides ordinaires à 312 clubs selon une simplification administrative des demandes ; les critères visent la promotion des activités des jeunes licenciés et l'encadrement des sportifs de toutes les catégories d'âge et plus spécialement des jeunes par des personnels qualifiés;

- 277.000 € à titre de participation aux indemnités versées par 22 fédérations à leurs personnels administratifs, totalisant 23,225 tâches ; les critères appliqués sont:
 - le remboursement de 40% des frais sur la base d'un salaire brut plafonné à 31.500 € pour une tâche complète;
 - la limitation de l'aide à une tâche complète par fédération avec toutefois des exceptions pour les 8 fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLH, FLNS, FLSE, FLTT et FLT ;
- 66.000 € à titre d'aide aux fédérations ayant engagé un gestionnaire administratif pour l'évacuation des tâches journalières, à savoir la FLBB et la FLTT ;
- 50.000 € pour contribuer forfaitairement aux frais de fonctionnement administratif du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois et 44.000 € pour le remboursement partiel de l'indemnisation du « directeur au service des fédérations » engagé par l'organisme central ;
- 330.000 € à titre de contribution particulière pour 7,0 tâches de directeur technique existant auprès des 8 fédérations: FLA, FLBB, FLF, FLNS, FLT, FLTT (chaque fois 1 tâche complète) ainsi que FLGYM et FLH (chaque fois 1/2 tâche) ;
- 1.987.000 € pour participer aux indemnités versées aux entraîneurs nationaux professionnels et indemnisés (non professionnels), pour contribuer aux frais de stages pour cadres nationaux, aux mesures et programmes spéciaux de 35 fédérations sportives et du C.O.S.L. ainsi qu'aux dépenses pour les sportifs admis à la section des sports d'élite de l'armée.

L'enveloppe particulière et nouvelle de 412.500 € pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite fait donc augmenter l'investissement global pour la préparation des cadres à presque 2,0 millions €. Le crédit de 412.500 € est réparti entre 10 fédérations dont les concepts de préparation ont été retenus par la commission sportive du Conseil supérieur des sports. Un bilan annuel est programmé en fin d'exercice afin de suivre la mise en œuvre des programmes fédéraux. Un bilan plus approfondi sera réalisé après trois années, voire six années.

Aux aides pour l'entraînement fédéral s'ajoutent des contributions de 184.840 € de crédits de l'Ecole Nationale de l'Education Physique et des Sports pour l'indemnisation d'entraîneurs des centres de formation de 13 fédérations.

Il y a lieu de relever également des participations financières de 233.000 € versées aux fédérations et de 53.862 € remboursées aux communes pour des centres nationaux dans l'intérêt de disciplines sportives spécifiques, à savoir de:

- la F.A.L. le centre national (aérodrome) d'aviation à Noertrange ;
- la F.L.B.P. le centre national de boules à Belvaux ;
- la F.L.F. le centre national de football à Mondercange ;
- les F.L.H.G. et F.L.S.G. le centre national des sports de glace (patinoire) à Kockelscheuer ;
- la M.U.L. le centre national de moto-cross à Bockholtz ;
- la F.L. Q. le centre national de jeu de quilles à Kockelscheuer ;
- la F.L.T. le centre national de tennis à Esch-sur-Alzette ;

- la F.L.T.A. le centre national de tir à l'arc « indoor » à Strassen ;
- la F.L.T.A.S. le centre national de tir sur les installations de l'«Eurostand» à Volmerange-les-Mines en Lorraine ;
- la FLV (YCL) le centre national de voile à Liefrange.

Les frais pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier de 32.138 € et déterminés en fonction d'une convention avec le SISPOLO.

3.3. Les crédits en 2009

Pour 2009, les fonds aux fédérations, aux sociétés sportives ainsi qu'au Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois s'élèvent à 4.218.900 €, soit une majoration de 5,08%.

Dans le détail sont prévus :

- 587.600 € pour la participation aux frais de fonctionnement des fédérations ;
- 1.065.000 € pour participer à l'indemnisation des entraîneurs nationaux avec la précision que les participations financières pour les entraîneurs des centres de formation de l'ENEPS sont à ajouter aux contributions directes pour avoir le total de l'investissement pour l'entraînement fédéral ;
- 692.800 € pour les subsides ordinaires et extraordinaires aux fédérations et clubs, y comprise une enveloppe spécifique de 100.000 € pour les championnats organisés à l'échelon mondial et européen ;
- 883.000 € pour les cadres administratifs dont 308.000 € pour contribuer à l'indemnisation de 22 tâches de secrétaires administratifs, une ligne de crédit particulière de 375.000 € pour 7,5 tâches de directeur technique auprès des fédérations, un autre crédit de 150.000 € pour 3 gestionnaires administratifs engagés auprès de 2 fédérations importantes et le C.O.S.L. et finalement une participation forfaitaire de 50.000 € aux frais de fonctionnement administratif du C.O.S.L.. Le remboursement du coût salarial brut pour les secrétaires administratifs fédéraux est de 40,0% jusqu'à la dépense maximale de 35.000 € considérée pour une tâche complète. Un maximum de dépenses de 62.500 € est fixé pour les directeurs techniques fédéraux ainsi que les gestionnaires administratifs avec une prise en charge de 80% pour ces catégories de personnels.
- 403.000 € pour les mesures spéciales prises par différentes fédérations dans le cadre programmes de préparation pluriannuels, pour les stages et compétitions des athlètes de la section des sports d'élite de l'armée ainsi que pour la préparation olympique. L'aide directe versée au C.O.S.L. pour une partie des dépenses des sélectionnés olympiques est de 100.000 € en 2009. La nouvelle convention entre le C.O.S.L. et le Département ministériel des Sports retient, avec la participation initiale de 100.000 € pour la première année de l'olympiade, également l'accord pour un relèvement progressif des fonds à l'approche des prochains Jeux Olympiques à Londres.

La loi concernant le sport crée au chapitre 5 un statut spécial dans l'intérêt de l'élite sportive. Sur la base des dispositions de l'article 13, sous 6, un remboursement de cotisations sociales est prévu pour des athlètes de haut niveau qui ne disposent pas d'une couverture sociale. Une ligne de crédit

spécifique est retenue en 2009 au titre de cet apport particulier pour le sport de haut niveau.

- 412.500 € pour les concepts de 10 fédérations développés dans l'intérêt du sport de compétition et du sport d'élite. Sur la base des critères du Conseil supérieur des sports les aides sont accordées prioritairement pour des préparations intensifiées, des compétitions internationales de haut niveau ainsi que l'encadrement des athlètes par des entraîneurs professionnels supplémentaires. Parallèlement des allègements d'octroi de congé sportif sont décidés pour les disciplines collectives figurant parmi les fédérations retenues.
- 100.000 € restent prévus au même article budgétaire pour les stages pour cadres fédéraux de l'ensemble des fédérations ;
- 289.000 € pour le fonctionnement des différents centres nationaux énumérés au chapitre « Répartition des crédits en 2008 » ci-devant. S'y ajoute le centre national des sports pour personnes handicapées depuis l'ouverture en septembre 2007 des installations du « Rehazenter ». Les remboursements pour les utilisations sportives sont déterminés sur la base d'une convention conclue entre l'établissement public « Rehazenter », le Département ministériel des Sports et le Ministère de la Santé. Les deux départements remboursent chacun la moitié des frais d'utilisation.

Les frais de 2009 pour le centre régional de gymnastique dans le cadre du complexe sportif du « Parc Hosingen » sont remboursés à charge d'un crédit particulier doté de 39.387 €.

Tableau concernant les fonds budgétaires directement versés aux fédérations en 2008

articles budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012, 33.013, 33.014, 33.017, 33.020, 33.021 et 33.022

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX FEDERATIONS										TOTAL aides fédérations	%
	Fonctionnement fédéral	Subsidés sport-loisir	Subsidés extra- ordinaires	Nbre subs. extra.	Entraînement féd. Concept fédéraux Mesures spéciales	Tâches d'entraîn. prof. 1)	Nbre des entr. non prof. 2)	Tâches de DTN 3)	Cadres admi- nistratifs	Nombre tâches 3)		
Aéronautisme	9 919,00	-	3 136,00	1	-	-	-	-	6 300,00	0,50	19 355,00	0,53
Alpaps	6 000,00	-	-	-	-	-	-	-	5 777,00	0,50	11 777,00	0,32
Arts martiaux	33 794,00	-	11 302,00	6	81 572,00	1,25	16	-	14 168,00	1,00	140 836,00	3,89
Athlétisme	31 595,00	-	12 375,00	3	199 277,00	1,50	11	1,00	21 750,00	1,25	264 997,00	7,31
Automobilisme	4 300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 300,00	0,12
Badminton	18 187,00	-	-	-	67 015,00	1,00	-	-	6 300,00	0,50	91 502,00	2,52
Basketball	52 932,00	-	65 116,00	10	175 212,00	2,00	17	1,00	49 300,00	2,50	342 560,00	9,45
Basketball corporatif	3 400,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 400,00	0,09
Billard	4 000,00	-	685,00	1	1 197,00	-	-	-	-	-	5 882,00	0,16
Boules et pétanque	3 550,00	-	4 943,00	1	1 750,00	-	5	-	-	-	10 243,00	0,28
Boxe	3 125,00	-	-	-	-	-	1	-	-	-	3 125,00	0,09
Canoë/kayak	7 586,00	250,00	9 477,00	3	10 517,00	-	-	-	-	-	27 830,00	0,77
Cricket	1 025,00	-	-	-	1 425,00	-	-	-	-	-	2 450,00	0,07
Cyclisme	25 535,00	-	25 694,00	6	111 573,00	1,00	9	-	12 600,00	1,00	175 402,00	4,84
Danse	1 850,00	-	6 386,00	3	21 000,00	-	3	-	-	-	29 236,00	0,81
Darts	2 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 000,00	0,06
Echecs	3 950,00	-	6 212,00	3	10 382,00	-	3	-	-	-	20 544,00	0,57
Equitation	9 099,00	-	3 092,00	1	60 595,00	-	4	-	18 900,00	1,50	91 686,00	2,53
Escalade/alpinisme	4 851,00	-	3 504,00	2	283,00	-	-	-	-	-	8 638,00	0,24
Escrime	9 082,00	-	-	-	14 863,00	0,50	2	-	-	-	23 945,00	0,66
Football	42 250,00	-	8 763,00	2	156 348,00	2,00	18	1,00	31 500,00	2,50	238 861,00	6,59
Football corporatif	4 100,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4 100,00	0,11
American football	250,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	250,00	0,01
Golf	3 350,00	-	-	-	5 006,00	-	1	-	-	-	8 356,00	0,23
Golf sur pistes	2 900,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2 900,00	0,08
Gymnastique	29 558,00	3 500,00	9 099,00	3	108 716,00	1,50	1	0,50	6 300,00	0,50	157 173,00	4,34
Haltéro./lutte/powerl.	7 590,00	-	10 040,00	4	3 820,00	-	1	-	2 471,00	0,33	23 921,00	0,66
Handball	32 178,00	-	8 478,00	3	128 584,00	1,00	-	0,50	15 435,00	1,225	184 675,00	5,10
Handicapés	6 200,00	-	5 000,00	1	-	-	-	-	-	-	11 200,00	0,31
Hockey sur gazon	1 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 000,00	0,03
Hockey sur glace	3 300,00	-	7 000,00	1	13 102,00	0,50	-	-	-	-	23 402,00	0,65
Indiaca	1 300,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1 300,00	0,04
Kickersport	2 000,00	-	1 750,00	1	-	-	-	-	-	-	3 750,00	0,10
Korfbal	1 000,00	-	-	-	1 326,00	-	1	-	-	-	2 326,00	0,06
Marche populaire	3 850,00	3 000,00	-	-	-	-	-	-	2 640,00	0,50	9 490,00	0,26
Moto-cyclisme	4 250,00	-	-	-	2 922,00	-	3	-	4 502,00	0,50	11 674,00	0,32
Natation/sauvetage	30 512,00	2 000,00	25 252,00	7	135 217,00	1,00	-	1,00	10 170,00	1,65	203 151,00	5,61
Pêche sportive	5 000,00	-	7 088,00	2	5 905,00	-	5	-	6 300,00	0,50	24 293,00	0,67
Quilles	6 750,00	-	-	-	5 600,00	-	6	-	12 600,00	1,00	24 950,00	0,69
Rugby	11 909,00	-	14 685,00	5	30 000,00	0,75	-	-	-	-	56 594,00	1,56
Ski	5 206,00	-	-	-	24 020,00	-	4	-	-	-	29 226,00	0,81
Ski nautique	3 839,00	-	-	-	1 956,00	-	2	-	6 066,00	0,50	11 861,00	0,33
Sports de glace	8 011,00	-	3 062,00	1	20 677,00	-	5	-	-	-	31 750,00	0,88
Sports santé	3 000,00	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3 000,00	0,08
Sports sub-aquat.	4 300,00	-	-	-	4 197,00	-	-	-	-	-	8 497,00	0,23
Squash	3 447,00	-	2 048,00	1	1 876,00	-	1	-	-	-	7 371,00	0,20
Tennis	37 816,00	-	17 400,00	4	124 008,00	1,00	5	1,00	31 200,00	2,00	210 424,00	5,81
Tennis de table	48 354,00	-	35 088,00	9	261 522,00	2,25	12	1,00	60 800,00	1,50	405 764,00	11,20
Tir à l'arc	11 053,00	-	1 971,00	1	49 505,00	1,00	-	-	-	-	62 529,00	1,73
Tir aux armes sport.	12 104,00	-	10 602,00	3	31 267,00	-	4	-	7 560,00	0,70	61 533,00	1,70
Triathlon	13 020,00	-	7 918,00	3	83 148,00	1,00	2	-	-	-	104 086,00	2,87
Voile	5 316,00	-	4 483,00	1	10 000,00	-	1	-	-	-	19 799,00	0,55
Volleyball	28 190,00	-	29 987,00	6	119 042,00	1,25	5	-	10 361,00	1,00	187 580,00	5,18
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
LASEP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comité Olympique	-	-	1 448,00	1	162 500,00	-	-	1,00	44 000,00	1,00	207 948,00	5,74
TOTAUX	618 683,00	8 750,00	363 084,00	99	2 246 925,00	20,50	148	8,00	387 000,00	24,16	3 624 442,00	100,00
Nbre des bénéficiaire	53 féd.	4 féd.	99 dem.		38 féd.				22 féd.+COSL		54 féd.+COSL	

Remarques:

- 1) Nombre des tâches d'entraîneur professionnel subsidiées
- 2) Nombre des entraîneurs indemnisés non professionnels
- 3) Nombre des tâches pour secrétaires administratifs et pour directeurs techniques nationaux subsidiées
- 4) Pourcentage du total des crédits attribués

Tableau concernant les fonds directement versés aux clubs en 2008

articles budgétaires: 33.010, 33.011, 33.012

FEDERATIONS par ordre alphabétique	AIDES AUX CLUBS					
	Subsides ordinaires	Nbre clubs	Subsides sport-loisir	Subsides extraordinaires	Nbre. subs extraord clubs	Total aides aux clubs
Aéronautisme	-	-	-	-	-	-
Alpaps	-	-	-	-	-	-
Arts martiaux	14 770,00	26	-	-	-	14 770,00
Athlétisme	9 673,00	9	2 500,00	1 880,00	2	14 053,00
Automobilisme	-	-	-	-	-	-
Badminton	3 160,00	8	-	-	-	3 160,00
Basketball	28 526,00	27	-	-	-	28 526,00
Basketball corporatif	-	-	-	-	-	-
Billard	-	-	-	-	-	-
Boules et pétanque	-	-	-	-	-	-
Boxe	250,00	1	-	-	-	250,00
Canoë/kayak	250,00	1	-	-	-	250,00
Cricket	-	-	-	-	-	-
Cyclisme	2 572,00	9	400,00	-	-	2 972,00
Danse	-	-	-	-	-	-
Darts	-	-	-	-	-	-
Echecs	-	-	-	3 250,00	1	3 250,00
Equitation	1 833,00	5	-	-	-	1 833,00
Escalade/alpinisme	-	-	-	-	-	-
Escrime	2 348,00	6	-	7 867,00	2	10 215,00
Football	110 281,00	98	-	-	-	110 281,00
Football corporatif	-	-	750,00	-	-	750,00
American football	-	-	-	-	-	-
Golf	-	-	-	-	-	-
Golf sur pistes	-	-	-	-	-	-
Gymnastique	15 396,00	18	-	-	-	15 396,00
Haltéro./lutte/powerl.	-	-	-	-	-	-
Handball	12 070,00	13	-	22 695,00	8	34 765,00
Handicapés	-	-	-	-	-	-
Hockey sur gazon	-	-	-	-	-	-
Hockey sur glace	973,00	1	-	-	-	973,00
Indiaca	-	-	-	-	-	-
Kickersport	-	-	-	-	-	-
Korfbal	-	-	-	-	-	-
Marche populaire	-	-	-	-	-	-
Moto-cyclisme	-	-	-	-	-	-
Natation/sauvetage	7 337,00	8	-	5 000,00	1	12 337,00
Pêche sportive	-	-	-	-	-	-
Quilles	-	-	-	-	-	-
Rugby	-	-	-	-	-	-
Ski	258,00	1	-	-	-	258,00
Ski nautique	-	-	-	-	-	-
Sports de glace	545,00	2	-	-	-	545,00
Sports santé	-	-	-	-	-	-
Sports sub-aquat.	-	-	-	-	-	-
Squash	-	-	-	-	-	-
Tennis	15 866,00	25	-	-	-	15 866,00
Tennis de table	16 921,00	33	-	9 634,00	7	26 555,00
Tir à l'arc	1 250,00	5	-	-	-	1 250,00
Tir aux armes sport.	1 287,00	4	-	-	-	1 287,00
Triathlon	-	-	-	7 000,00	2	7 000,00
Voile	-	-	-	1 500,00	1	1 500,00
Volleyball	7 404,00	12	-	-	-	7 404,00
Kiné. (Sté. Lux. de)	-	-	-	-	-	-
LASEL	-	-	-	4 500,00	5	4 500,00
LASEP	-	-	-	-	-	-
Comité Olympique	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	252 970,00	312	3 650,00	63 326,00	29	319 946,00
Nbre des bénéficiaires	312		4 clubs	29 demandes		

3.4. Le congé sportif

3.4.1. Le congé sportif pour les athlètes d'élite et leurs accompagnateurs

Pour 2009, année post-olympique, le tableau repris au présent chapitre affiche, avec 1.659 jours attribués à la catégorie des sportifs et accompagnateurs officiels un total légèrement inférieur à celui de 2008 (1.758). Les 1.659 jours se répartissent sur 237 bénéficiaires relevant de 27 fédérations différentes ainsi que du C.O.S.L.

Si le nombre des fédérations ne varie pas, le nombre des personnes bénéficiaires est en augmentation par rapport à 2008. A l'instar du passé, le tableau continue donc d'évoluer en dents de scie, du fait de l'organisation, les années impaires, des Jeux des Petits Etats d'Europe auxquelles se sont ajoutés en 2009 les Jeux de la Francophonie.

En l'absence de Jeux Olympiques en 2009, le nombre global de jours accordés dans la rubrique « sportifs et accompagnateurs » ne diminue toutefois que faiblement (-5,6%) puisque cette évolution est sensiblement contrebalancée cette fois-ci par les Jeux des Petits Etats et ceux de la Francophonie ainsi que par certains élargissements décidés et mis en œuvre pour les sports collectifs dans le cadre des concepts fédéraux pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite.

En termes financiers, la majeure partie des crédits, soit invariablement 80% du montant global de 351.532 € est attribuée à la catégorie des athlètes et de leurs accompagnateurs. Certains paiements peuvent rester en souffrance à ce stade du fait que les employeurs n'ont pas encore présenté leur demande de remboursement.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	sportifs/accomp	205.383	1.412 jours remboursés sur 1.635
2000	idem	196.513	1.260 jours remboursés sur 1.420
2001	idem	242.908	1.432 jours remboursés sur 1.769
2002	idem	176.587	1.099 jours remboursés sur 1.263
2003	idem	222.095	1.311 jours remboursés sur 1.556
2004	idem	192.166	960 jours remboursés sur 1.124
2005	idem	223.357	1.123 jours remboursés sur 1.373
2006	idem	180.414	877 jours remboursés sur 1.010
2007	idem	325.896	1.694 jours remboursés sur 1.971
2008	idem	322.600	1.560 jours remboursés sur 1.758
2009	idem	283.890	1.371 jours remboursés sur 1.659

Lesdits 1.659 jours sont répartis comme suit :

- 944 jours aux athlètes dont 184 jours pour des stages de préparation et 760 jours pour la participation aux compétitions internationales officielles ;
- 715 jours pour les accompagnateurs.

La part importante (35,41%) de jours de congé sportif accordés aux accompagnateurs par rapport aux athlètes, s'explique par le fait que nombre d'athlètes sont des sportifs scolarisés, professionnels ou membres de la section de sport d'élite de l'armée. En cette année post-olympique 2009, cette part est en légère augmentation par rapport à 2008 (33,45%), toujours en raison surtout de

l'organisation sur les années impaires des Jeux des Petits Etats d'Europe qui influencent considérablement les statistiques.

82,64 % du congé alloué, c'est-à-dire 1.371 jours ont donné lieu à un remboursement, en contrepartie 17,36 % ont été attribués à des bénéficiaires du secteur public qui continuent, pendant la durée du congé sportif, à toucher leur rémunération.

Pour la 4^e année consécutive, le coût moyen d'un jour de congé sportif pour athlètes et accompagnateurs reste sensiblement au même niveau. De 205 € en 2006 en passant par 203 € en 2007, il reste désormais invariable avec 207 € pour les années 2008 et 2009.

3.4.2. Mesures et concepts particuliers et promotionnels – Constatations particulières

- Cadres du C.O.S.L.

Le plafond annuel de congé sportif est resté fixé à 30 jours pour les membres des cadres « espoirs » et « jeunes » du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois. Cette mesure n'est finalement appliquée qu'à un nombre restreint de sportifs qui exercent une profession. La plupart des athlètes sont encore étudiants ou ont choisi une carrière de « professionnel ».

- Sportifs sélectionnés pour les Jeux Olympiques et leurs accompagnateurs

En cette année post-olympique 2009, dans l'attente de nouveaux contrats olympiques en vue des Jeux de Londres 2012, rares ont été les athlètes et les dirigeants à bénéficier en 2009 des conditions spéciales en matière de congé sportif à concurrence de 75 jours pour les sportifs respectivement de 50 jours pour les accompagnateurs.

La dérogation particulière, à savoir jusqu'à 125 jours de congé sportif accordés ces quatre dernières années dans l'intérêt de l'encadrement de l'athlète David Fiegen pour la préparation des Jeux Olympiques de Beijing 2008, a été ramenée en 2009 à 50 jours suite à l'arrêt du projet « KIP » décidé par l'entourage de l'athlète.

- Dérogation spécifique pour les sports collectifs

Par décision gouvernementale du 7 mai 2004, une dérogation spécifique a été autorisée pour les sports collectifs. Afin d'ouvrir aux sports collectifs un bénéfice au congé sportif se rapprochant de celui des athlètes individuels qui font partie des cadres du C.O.S.L., la durée du congé annuel peut être étendue jusqu'à un plafond de 25 jours.

L'avis du C.O.S.L. à cet égard est d'importance puisque la mesure n'est appliquée que pour la sélection de sportifs aux équipes nationales à l'échelon le plus élevé pouvant se prévaloir du niveau sportif suffisant ainsi que pour des programmes de préparation et de compétitions internationales officielles.

La dérogation spécifique concerne ainsi le basketball, le football, le handball et le volleyball. L'année 2009 confirme que cette mesure sert surtout les joueurs de football alors que les autres athlètes de sports collectifs ne dépassent que très

rarement le seuil maximum des 12 jours accordés jadis. L'impact de la mesure spéciale décrétée en 2004 est plutôt stable à en juger les statistiques :

2005: 467 jours - 2006: 509 jours - 2007: 601 jours - 2008: 608 jours - 2009: 529 jours

L'évolution des jours de congé sportifs accordés aux sports collectifs sur les 4 dernières années reste donc davantage fonction des calendriers internationaux (qualifications aux championnats d'Europe ou du Monde), ci-après le détail :

- Equipe nationale de football

Le plafond annuel de 18 jours par joueur décrété en 2007, a de nouveau été relevé à 25 jours depuis 2008 au vu de l'évolution sportive de l'équipe.

La poursuite du processus de rajeunissement du cadre de l'équipe nationale aidant, et en dépit d'un programme bien fourni en rencontres officielles, on constate pour la FLF un léger recul du congé sportif accordé qui redescend de 306 à 260 jours. Ceci entraîne une légère diminution des dépenses de l'ordre de 3.700 € en 2009. Ainsi 236 jours de congé sportif payés (- 44 par rapport à 2008) ont été octroyés à 13 (- 4) joueurs et 3 (+1) accompagnateurs pour un remboursement à concurrence d'un montant total de 33.598 €. A noter que 7 joueurs de l'équipe nationale de football ont atteint, voire dépassé, en 2009 le plafond des 25 jours de congé sportif accordés.

A l'instar de l'équipe nationale de football, les sélections nationales des autres sports collectifs bénéficient elles aussi, depuis le début de l'année 2008, d'allègements sur le plan du congé sportif. Cette mesure s'inscrit dans le contexte des efforts particuliers déployés par le Département ministériel des Sports depuis 2008 dans le cadre des concepts sportifs élaborés pour la promotion du sport de compétition et du sport d'élite par 12 fédérations et retenus par le Conseil supérieur des Sports.

Ces allègements valent notamment pour:

- l'équipe nationale hommes de Handball

pour laquelle l'octroi de congé sportif est pourtant en constante régression depuis 2 ans, passant de 119 jours en 2007 à 105 jours en 2008 et enfin à 89 jours en 2009 pour 8 joueurs et 3 officiels dont 77 (+2) jours sont remboursés pour un montant de 12.599 € contre 14.661 en 2008.

Seul un joueur a dépassé en 2009 le plafond normal de 12 jours au vu du programme sportif de la FLH.

- les équipes nationales de basketball

qui affichent également une constante régression du congé sportif accordé qui passe de 121 jours en 2007 à 78 jours en 2008, puis à 51 jours en 2009 pour 3 athlètes et 7 officiels en 2009. Un total de 49 jours est remboursé pour un montant de 12.536 €. Un dépassement du plafond normal de 12 jours n'a pas été nécessaire en 2009.

- les équipes nationales de volleyball

dont le congé sportif accordé passe de 79 jours en 2007 à 95 jours en 2008, enfin à 94 jours en 2009 pour 16 athlètes (+3) et 9 officiels (+2). 72 jours ont été remboursés pour un montant de 15.623 €. Le congé sportif octroyé aux équipes nationales de la FLVB reste donc au même niveau qu'en 2008 en raison d'un programme sportif chargé comprenant Championnats d'Europe, mais également rencontres et tournois internationaux officiels.

- l'équipe nationale de hockey sur glace

Un congé sportif pour un total de 35 jours a été accordé à 7 sportifs pour l'année 2009, soit une augmentation sensible par rapport à 2008 (24 jours). 25 jours ont été remboursés pour un montant de 4.541 €.

- Equipes nationales de tennis de table

Les J.O. de Pékin 2008 passés, le congé sportif attribué aux membres des équipes nationales féminine et masculine de la FLTT est redescendu à un niveau inférieur à celui de 2007, en raison notamment du rajeunissement très poussé des cadres dames autour de Ni Xia Lian. Le congé sportif ainsi accordé passe de 168 jours en 2007 à 233 jours en 2008, enfin à 122 jours en 2009 pour 3 sportifs et 4 accompagnateurs. Sur les 122 jours accordés, 94 ont été remboursés pour un total de 23.448 € contre 37.228 € en 2008.

3.4.3. Le congé sportif pour dirigeants et arbitres

360 jours de congé sportif ont été accordés pour l'année 2009 à 59 arbitres et dirigeants (techniques et administratifs). Si en volume le congé sportif accordé en 2009 dans cette catégorie est donc redescendu de 413 à 360 jours, soit au niveau de 2002, après être resté extrêmement stable pendant 4 années de suite, le nombre de bénéficiaires a pourtant augmenté pour passer de 54 en 2008 à 59 en 2009, ceci notamment en raison des Jeux des Petits Etats d'Europe.

Sur les 360 jours accordés, 251 jours ont été remboursés pour un montant de 67.642.- €, ce qui représente 19,24% des crédits répartis.

ANNEE	CATEGORIE	DEPENSES	DETAILS DU CONGE ACCORDE
1999	dirigeants/arbitres	42.212	204 jours remboursés sur 238
2000	idem	58.803	263 jours remboursés sur 290
2001	idem	67.878	309 jours remboursés sur 369
2002	idem	62.209	270 jours remboursés sur 356
2003	idem	66.319	294 jours remboursés sur 395
2004	idem	76.557	309 jours remboursés sur 387
2005	idem	76.098	310 jours remboursés sur 411
2006	idem	74.632	297 jours remboursés sur 423
2007	idem	78.316	287 jours remboursés sur 414
2008	idem	74.887	271 jours remboursés sur 413
2009	idem	67.642	251 jours remboursés sur 360

Selon les priorités fixées, le congé a été attribué comme suit :

- 237 jours (-2 j.) à des arbitres et juges;
- 56 jours (-37 j.) à des dirigeants luxembourgeois membres d'organismes internationaux ;
- 37 jours (-14 j.) à des dirigeants pour l'organisation d'événements internationaux officiels ;
- 30 jours (+/- 0 j.) pour des cours de perfectionnement.

Le coût global du congé sportif accordé en 2009 pour la catégorie des dirigeants et arbitres est une nouvelle fois en baisse (-9.7 %) par rapport à l'année précédente en raison de la légère baisse du nombre de jours ayant donné lieu à remboursement (-7,4%).

Pour les dirigeants le coût moyen d'une journée de congé sportif passe de 273 € en 2007, à 276 € en 2008, enfin à 269 € en 2009. Le coût moyen pour un dirigeant dépasse ainsi de 62 € celui des sportifs dont la plupart ne sont qu'au début de leur carrière professionnelle.

Conclusion finale

Par rapport à l'année précédente, les faits marquants sont donc les suivants :

- baisse du congé sportif accordé de 2.171 à 2.019 jours.
- baisse du nombre de jours remboursés de 1.831 à 1.622.
- diminution des dépenses engendrées de 397.487 à 351.532 €.
- relèvement des fédérations bénéficiaires de 30 à 34.
- hausse du nombre de bénéficiaires de 226 à 237.

Avec 335.000 €, le crédit de 2009 n'a pas été entièrement suffisamment pour rembourser dans son intégralité le congé sportif accordé pour cette même année 2009. L'article budgétaire en question étant libellé sans distinction d'exercice, il a été a été sursis à une demande de dépassement, le solde étant réglé sur les crédits de l'exercice 2010.

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2009

I. SPORTIFS ET ACCOMPAGNATEURS OFFICIELS

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé			Jours		Coût	Coût / Jour
		Sportifs	Officiels	Total	Champ.	Stages	Total	remboursés	non-remb.		
Sports collectifs:	FLBB	3	7	10	51	0	51	49	2	12536	256
	FLF	10	3	13	220	40	260	236	24	33598	142
	FLH	8	3	11	71	18	89	77	12	12599	164
	FLHG	7	0	7	35	0	35	25	10	4541	182
	FLVB	16	9	25	46	48	94	72	22	15623	217
sous-total		44	22	66	423	106	529	459	70	78897	172
Sports individuels:	ACL	1	0	1	12	0	12	12	0	1800	150
	ALMRT	1	0	1	2	0	2	0	2	0	0
	ALPAPS	13	6	19	93	0	93	85	8	9828	116
	COSL	35	31	66	260	0	260	194	66	46516	240
	FLA	9	10	19	77	54	131	96	35	27756	289
	FLAB	0	1	1	5	0	5	5	0	850	170
	FLAM	0	3	3	32	16	48	48	0	12850	268
	FLCK	2	1	3	45	35	80	80	0	12940	162
	FLDE	2	1	3	17	0	17	6	11	1997	333
	FLGYM	0	1	1	9	0	9	9	0	1800	200
	FLHLP	1	2	3	42	10	52	52	0	15006	289
	FLNS	0	2	2	18	20	38	38	0	7221	190
	FLPS	9	1	10	24	0	24	12	12	2197	183
	FLQ	5	0	5	10	0	10	8	2	1400	175
	FLS	0	2	2	16	17	33	33	0	8685	263
	FLSG	0	1	1	0	20	20	20	0	5398	270
	FLT	3	2	5	30	12	42	38	4	10057	265
	FLTA	2	0	2	31	0	31	22	9	2500	114
	FLTAS	0	2	2	17	0	17	5	12	1043	209
	FLTRI	0	1	1	2	0	2	0	2	0	0
	FLTT	3	4	7	69	53	122	94	28	23448	249
	FSCCL	1	6	7	35	29	64	39	25	7828	201
	FSL	6	1	7	18	0	18	16	2	3873	242
sous-total		93	78	171	864	266	1130	912	218	204993	225
Total		137	100	237	1287	372	1659	1371	288	283890	207

DETAILS CONCERNANT LE CONGE SPORTIF OCTROYE EN 2009

II. DIRIGEANTS ET ARBITRES

	Fédération	Bénéficiaires			Jours de congé					Jours		Coût	Coût / Jour
		Dir.	Arb.	Total	Réun.	Org.	Cours	Arb.	Total	remboursés	non-remb.		
Sports collectifs:	FLBB	0	3	3	0	0	3	22	25	12	13	3178	265
	FLF	4	8	12	24	0	11	94	129	102	27	27975	274
	FLHG	1	0	1	0	0	2	0	2	2	0	400	200
	FLVB	2	3	5	3	0	1	25	29	17	12	4305	253
sous-total		7	14	21	27	0	17	141	185	133	52	35858	270
Sports individuels:	COSL	1	5	6	4	0	0	20	24	16	8	3822	239
	FAL	1	0	1	2	0	0	0	2	0	2	0	0
	FELUBA	1	0	1	5	0	0	0	5	5	0	1788	358
	FLAM	0	2	2	0	0	0	8	8	3	5	600	200
	FLB	0	1	1	0	0	0	7	7	7	0	1211	173
	FLBP	1	0	1	2	0	0	0	2	2	0	652	326
	FLGYM	0	5	5	0	0	13	14	27	17	10	3554	209
	FLHLP	0	1	1	0	0	0	18	18	18	0	4000	222
	FLT	7	2	9	2	23	0	9	34	6	28	1550	258
	FLTAS	2	0	2	0	8	0	0	8	8	0	1700	213
	FLTRI	2	0	2	4	0	0	0	4	2	2	843	422
	FLTT	3	0	3	8	6	0	0	14	14	0	5661	404
	IFL	1	0	1	2	0	0	0	2	0	2	0	0
	LASEL	0	2	2	0	0	0	8	8	8	0	1403	175
	MUL	0	1	1	0	0	0	12	12	12	0	5000	417
sous-total		19	19	38	29	37	13	96	175	118	57	31784	269
Total		26	33	59	56	37	30	237	360	251	109	67642	269
Total général				296				2019		1622	397	351532	217

4. L'ECOLE NATIONALE DE L'EDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS

4.1. Les centres de formation

Dans le cadre de la promotion des jeunes talents, la gestion et des missions de coordination des Centres de formation sont attribuées à l'Ecole nationale de l'éducation physique et des sports (ENEPS). Les centres de formation ont comme objectif principal une prise en charge adaptée aux exigences du sport moderne, basées sur les principes du développement à long terme (LTAD – Long Term Athlete Development).

L'ENEPS s'engage à offrir une meilleure prise en charge aux jeunes sportifs doués sur le plan sportif, scolaire, médical et psycho-social. L'ENEPS coordonne les centres de formations avec les 13 fédérations sportives suivantes :

A. Sports individuels

1. Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (FLA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique (FLGym)
3. Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage (FLNS)
4. Fédération Luxembourgeoise de Triathlon (FLTri)
5. Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois (FSCL)
6. Fédération Luxembourgeoise d'Art Martiaux (FLAM Karaté et FLAM Judo)

B. Sports Collectifs

1. Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball (FLBB)
2. Fédération Luxembourgeoise de Football (FLF)
3. Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball (FLH)
4. Fédération Luxembourgeoise de Volley-Ball (FLVB)

C. Sports de renvoi

1. Fédération Luxembourgeoise de Badminton (FELUBA)
2. Fédération Luxembourgeoise de Tennis (FLT)
3. Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table (FLTT)

Projets annexés aux Centres de Formation

Dans le cadre de ces Centres de formation, l'ENEPS coordonne des projets comme:

- Suivi scolaire
 - o Organisation de cours d'appuis pour les sportifs/élèves ayant des problèmes scolaires.
 - o Coordination d'études surveillées pour quelques fédérations près de leurs infrastructures sportives (INS, CNF – Mondercange).
 - o Tutorat/suivi individuel de plusieurs sportifs afin de mieux gérer sport et études.

- Suivi médical et paramédical par
 - o un double examen médical annuel (général et orthopédique) organisé en collaboration avec le service médico-sportif ;
 - o la mise à disposition de matériel pour des tests de terrain ;
 - o la mise à disposition d'un kinésithérapeute/préparateur physique dans le contexte du Sports-Études.
- Stages d'entraînement
 - o L'ENEPS a coordonné et financé 24 stages d'entraînement des différents centres de formation.
 - o L'ENEPS a organisé et cofinancé un stage d'endurance interfédéral à Balderschwang (Allemagne) regroupant 36 athlètes issus de différents centres de formation (FLA, FLAM, FLCK, FLH, FLNS, FLT, FLTri et FSCL).
- Transport
 - o La dispersion des infrastructures sportives et des lycées nécessite un transport spécifique, plus rapide que le transport public, pour éviter une perte de temps.
 - o L'envergure du transport est en augmentation permanente due au développement de la structure Sports-Études (4 classes jusqu'en juillet 2008 et 13 classes à partir de la rentrée scolaire 2009/2010).
- Projet diététique
 - o Dans le cadre des « journées prévention » de la structure Sports-Études, une diététicienne a été prise en charge par l'ENEPS, permettant ainsi de sensibiliser les athlètes au sujet de l'importance d'une nutrition saine et équilibrée pour un sportif de haut niveau.
- Projet d'entraînement mental
 - o L'entraînement mental acquiert une importance accrue dans le cadre du sport de haut niveau. L'ENEPS essaye de mieux informer les jeunes sportifs sur les possibilités et les méthodes de l'entraînement mental et de la psychologie du sport.
 - o Encadrement mental des sportifs du Sports-Études.

4.2. Les classes sportives

Mise en place sur initiative de l'ENEPS et à la demande du mouvement sportif à partir de l'année scolaire 2001-02, les classes sportives se sont continuellement développées pour aboutir finalement à la création de la structure « Sport-Études ». Installées dans une première phase dans les infrastructures du Lycée Aline-Mayrisch (LAML) au Campus « Geesseknäppchen », les classes sportives se sont transférées à l'Institut National des Sports (INS) dès l'année scolaire 2007-08.

Depuis la rentrée scolaire 2009/2010, une étroite coopération avec le Lycée Technique de Bonnevoie permet aux élèves du régime technique de profiter de certains aménagements à partir de la classe de 10^e.

4.3. Développement de la structure Sport-Études

Depuis la rentrée de l'année scolaire 2009/2010 le Sports-Études accueille un effectif de 13 classes. Le projet final prévoit +/-20 classes. L'enseignement secondaire fonctionne avec deux classes parallèles jusqu'en classe terminale (les sections C et

D seront proposées). L'enseignement secondaire technique couvre les classes de 7^e-9^e.

Ce projet est une réalisation commune du mouvement sportif (C.O.S.L. et fédérations sportives) et du pouvoir public (DMS-ENEPS et MENFP).

La structure est centrée sur le sportif-élève et vise les 3 objectifs majeurs suivants :

- la *réussite scolaire* par :
 - un volume horaire hebdomadaire suffisant ;
 - un projet pédagogique adapté et différencié ;
 - des mesures de coordination, d'accompagnement et de remédiation scolaires,
- la *réussite sportive* par :
 - le respect de l'évolution de la concurrence, du profil de la discipline et des principes fondamentaux de l'entraînement (LTAD) ;
 - le placement de l'athlète au centre des intérêts, guidé par les entraîneurs et supporté par une structure de qualité,
- une *intégration sociale* normale par :
 - des périodes de récupération ;
 - un volume journalier et hebdomadaire réalisable à long terme.

La mise en place des éléments suivants contribuera à une amélioration sensible des conditions d'études et de préparation des élèves-sportifs par rapport à la structure précédente (classes sportives):

- le système des classes « Sports-Etudes » est proposé jusqu'en classes terminales;
- les classes ne contiennent que des élèves adhérant au projet « Sports-Etudes » ;
- pour adapter le programme scolaire à la particularité de chaque sportif et de chaque discipline sportive, l'effectif de chaque classe est réduit ;
- l'horaire scolaire permet deux entraînements journaliers du lundi au vendredi ;
- l'horaire scolaire s'étend sur max. 25 heures hebdomadaires ; des heures de remédiation (appui/études) sont proposées par semaine ;
- les lieux d'études et d'entraînement sont situés à proximité pour éviter trop de pertes de temps par des déplacements ;
- l'encadrement scolaire et sportif est assuré par une équipe de spécialistes qualifiés et motivés ;
- l'application du règlement grand-ducal du 10.12.1998 permet des aménagements spécifiques pour certains sportifs d'élite par:
 - le « splitting » d'une année scolaire
 - l'ajustement du nombre et de la forme des évaluations
 - la dispense dans certaines branches (coefficient inférieur ou égal à 2).

Organisation en 2007/2008 :

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classe de 7 ^e	2	1
Classe de 3 ^e	1 (section C et D)	
Effectif total dans les 4 classes sportives : 72 élèves		

Organisation en 2008/2009 :

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classes de 7 ^e	2	1
Classes de 6 ^e	2	
Classe de 8 ^e		1
Classes de 5 ^e	1	
Classe de 4 ^e	1	
Classe de 3 ^e	1 (section C et D)	
Classe de 2 ^e	1 (section C et D)	
Effectif total dans les 10 classes : 199 élèves		

Organisation en 2009/2010 :

	Enseignement secondaire	Enseignement secondaire technique
Classes de 7 ^e	2	1
Classes de 6 ^e	2	
Classe de 8 ^e		1
Classes de 5 ^e	2	
Classe de 9 ^e		1
Classe de 4 ^e	1	
Classe de 3 ^e	1 (section C et D)	
Classe de 2 ^e	1 (section C et D)	
Classe de 1 ^{ère}	1 (section C et D)	
Effectif total dans les 13 classes : 250 élèves		

Horaire classes de 7^{ième} – 6^{ième} / 8^{ième} :

Horaire – 7 ^e /6 ^e /8 ^e (1997-1996) 120 élèves – 6 classes							
			lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Unité 1	08:05	08:55	PMG 6 ^e /8 ^e	C	ES	C	C
Unité 2	08:55	09:45	PMG 6 ^e /8 ^e	C	ES	C	C
Unité 3	10:00	10:50	PMG 7 ^e	C	C	C	EPS 6 ^e
Unité 4	10:50	11:40	PMG 7 ^e	C	C	C	EPS 6 ^e
Unité 5	11:40	12:25	déj	C	déj	C	déj
Unité 6	12:25	13:10	C	déj	C	déj	EPS 7 ^e

Unité 7	13:10	14:00	C	suivi	C	suivi	EPS 7 ^e
Unité 8	14:00	14:50	C		C		
Unité 9	15:00	15:50	suivi		suivi		

Horaire – 5 ^e /9 ^e (1995) 60 élèves – 3 classes							
			lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Unité 1	08:05	08:55	C	C	ES	PPMG	ES
Unité 2	08:55	09:45	C	C	ES	PPMG	ES
Unité 3	10:00	10:50	C	PPMG	C	C	C
Unité 4	10:50	11:40	C	PPMG	C	C	C
Unité 5	11:40	12:25	déj	déj	déj	C	déj
Unité 6	12:25	13:10	C	C	C	déj	C
Unité 7	13:10	14:00	C	C	C	C	C
Unité 8	14:00	14:50	C	C	C	C	C
Unité 9	15:00	15:50	suivi	suivi	suivi		

Horaire – 4 ^e /10 ^e (1994) 40 élèves – 2 classes							
			lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Unité 1	08:05	08:55	C	C	ES	C	ES
Unité 2	08:55	09:45	C	C	ES	C	ES
Unité 3	10:00	10:50	C	PPMG	C	C	C
Unité 4	10:50	11:40	C	PPMG	C	PPMG	C
Unité 5	11:40	12:25	déj	déj	déj	PPMG	déj
Unité 6	12:25	13:10	C	C	C	déj	C
Unité 7	13:10	14:00	C	C	C	suivi	C
Unité 8	14:00	14:50	C	C	C		C
Unité 9	15:00	15:50	suivi	suivi	suivi		

Horaire – 3 ^e /2 ^e (1993-1992) 40 élèves – 2 classes							
			lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Unité 1	08:05	08:55	C	PPMG/ES	ES	C	ES
Unité 2	08:55	09:45	C	PPMG/ES	ES	C	ES
Unité 3	10:00	10:50	C	C	C	C	C
Unité 4	10:50	11:40	C	C	C	PPMG/ES	C
Unité 5	11:40	12:25	déj	déj	déj	PPMG/ES	déj
Unité 6	12:25	13:10	C	C	C	déj	C
Unité 7	13:10	14:00	C	C	C	suivi	C
Unité 8	14:00	14:50	C	C	C		C
Unité 9	15:00	15:50	suivi	suivi	suivi		

Horaire – 1 ^{ère} (1991) 20 élèves – 1 classes							
			lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
Unité 1	08:05	08:55	C	PPMG/ES	ES	C	C
Unité 2	08:55	09:45	C	PPMG/ES	ES	C	C
Unité 3	10:00	10:50	C	C	C	C	C
Unité 4	10:50	11:40	C	C	C	PPMG/ES	C
Unité 5	11:40	12:25	déj	déj	déj	PPMG/ES	déj
Unité 6	12:25	13:10	C	C	C	déj	C
Unité 7	13:10	14:00	C	C	C	suivi	C
Unité 8	14:00	14:50	C	C	C		C
Unité 9	15:00	15:50	suivi	suivi	suivi		

4.3.1. Tâches et support de l'ENEPS dans le cadre du « Sports-Études »

A) L'ENEPS est chargée de la *coordination du volet sportif* du « Sport-Etudes ». Les tâches et supports ci-dessous ont été réalisés au cours de l'année 2009 :

1. Coopération et communication avec les fédérations et entraîneurs nationaux et/ou DTN :
 - liens entre les fédérations et l'école,
 - transmission d'informations lors de réunions formelles et informelles avec les entraîneurs fédéraux et/ou DTN,
 - recueil de feedback des entraîneurs et de responsables fédéraux.
2. Participation au développement du projet.
3. Organisation et évaluation des tests d'entrée (tests sportifs) qui ont eu lieu pendant 2 weekends (12, 13 et le 19, 20 juin).
4. Donner un avis sur le volet sportif de la sélection des nouveaux élèves.
5. Organisation des cours PPG, PPMG et PMG ensemble avec l'équipe des professeurs EPS.
6. Coordination des programmes d'entraînement des athlètes (p.ex. élaboration de fiches de communication et d'information sur les programmes des athlètes résumant toutes les charges hebdomadaires) en communication avec les entraîneurs.
7. Création et gestion des bulletins sportifs des élèves du SE afin de leur permettre d'avoir un feedback sur leur niveau sportif de la part des entraîneurs et des professeurs d'EPS.
8. Organisation et réservation des infrastructures sportives afin que les entraînements puissent se dérouler dans de bonnes conditions.

B) *Sur le plan financier :*

1. augmentation du budget pour les indemnités des entraîneurs des Centres de Formation afin de permettre aux fédérations de couvrir les heures d'entraînement matinales supplémentaires dans le cadre du SE (mercredi et vendredi de 8 à 10h) ;
2. financement d'un psychologue qui est au service du SE (20h/semaine) ;
3. prise en charge des frais des déplacements autres que le transport scolaire conventionnel (navettes pour les athlètes s'entraînant à la Coque et/ou au Campus « Geesseknäppchen », matin et après-midi) ;
4. contribution à un stage interfédéral organisé dans le cadre du SE.

Vu que la structure Sports-Études est en cours de développement et qu'une législation scolaire fait défaut à l'heure actuelle, l'ENEPS s'est également engagée sur d'autres plans afin pouvoir garantir le fonctionnement quotidien ainsi que le développement futur du projet :

C) *Aide directe sur le plan administratif :*

1. mise à disposition temporaire des services d'agents de l'ENEPS au niveau de la comptabilité et du secrétariat du SE (3 demi-journées/semaine) ;
2. organisation et coordination des rendez-vous pour les consultations médicales obligatoires ;
3. mise à disposition de services selon besoin.

4.4. Suivi Individuel

Le règlement grand-ducal du 10 décembre 1998 concernant des mesures spéciales et des aménagements quant aux critères de promotion à l'intention d'élèves de l'enseignement post-primaire engagés sur le plan sportif ou musical dans un cadre de haut niveau permet des aménagements spécifiques portant sur le programme et l'organisation des études pour les élèves pouvant faire valoir de bons résultats sportifs au niveau de compétitions internationales.

Divers arrangements sont envisageables pour combiner individuellement le sport et les études des élèves talentueux, à savoir :

- splitting : étendre le programme d'une année scolaire sur deux ans,
- participation aux cours et stages en fonction du programme d'entraînement,
- nombre annuel des devoirs en classe,
- dispense de certaines branches scolaires,
- aménagement individuel de l'horaire scolaire.

Chaque demande introduite par les parents ou l'athlète majeur auprès de la direction de l'établissement scolaire concerné doit être avisée et appuyée par le C.O.S.L.

Pour la rentrée scolaire 2009/2010, 10 sportifs profitent de ces aménagements spéciaux en question.

À la rentrée de l'année scolaire 2009/2010, l'ENEPS a organisé et coordonné 7 autres aménagements permettant à des sportifs talentueux ne pouvant intégrer la structure Sports-Études par leur choix de section ou de filière, de profiter d'une dispense de certains cours afin de pouvoir participer aux entraînements matinaux du mercredi ensemble avec le groupe « Sport-Etudes ». Des coopérations ont pu être réalisées avec les lycées suivants : EPF, LGL, LRSL, LTAM, LTJBM.

Suite à la coopération étroite avec le Lycée Technique de Bonnevoie, 9 élèves profitent également d'autres aménagements scolaires.

Il est prévu d'amplifier ces coopérations dans le futur afin de permettre à un maximum de nos meilleurs athlètes de profiter de la bonne qualité des entraînements matinaux du « Sports-Études ».

4.5. Section pour sportifs d'élite de l'armée

Le règlement grand-ducal du 28 août 1997 concernant la section de sports d'élite de l'armée prévoit d'accueillir des sportifs qui, en tant que volontaires, veulent rejoindre l'armée pour pouvoir s'adonner à plein temps au sport de haut niveau. Pour bénéficier de cette mesure de promotion en faveur du sport d'élite, les sportifs doivent satisfaire aux les critères du sport de haut niveau définis par le C.O.S.L.

Dans la mesure du possible, les différents intervenants cherchent à concilier les obligations militaires avec les besoins spécifiques de la préparation sportive de haut niveau. Après l'instruction militaire de base obligatoire, les sportifs bénéficient d'une situation avantageuse pour se concentrer consciencieusement sur leur carrière sportive.

Un détachement temporaire à une unité militaire étrangère offrant des équipements et un encadrement plus performants est envisageable à tout moment.

Pendant l'année 2009, les 18 sportifs suivants ont bénéficié de cette structure promotionnelle :

- Raul BIRENBAUM (FLBB)
- Dirk BOCKEL (FLTri)
- Marcel EWEN (FLSE)
- Gilles DECKER (FLTA)
- David FIEGEN (FLA)
- Simone HAAN (FLTT)
- Thierry HENSEN (FLH)
- Denis LEIDER (FLAM Judo)
- Illara MELMER (FLAM-Karaté)
- Gilles MICHELY (FLTT)
- Lynn MOSSONG (FLAM-Judo)
- Marie MULLER (FLAM Karaté)
- Sascha PALGEN (FLGym)
- Kary PETERS (FLS)
- Guy ROSEN (FLDA)
- Chris SAGRAMOLA (FLF)
- Tessy SCHOLTES (FLAM)
- Eric SCHROEDER (FLH)

4.6. Les formations des cadres techniques des fédérations sportives

En 2009 l'ENEPS a organisé en collaboration avec 7 fédérations sportives des formations dans le domaine des entraîneurs et moniteurs. En ce qui concerne les cours pour juges et arbitres, 8 fédérations ont introduit des demandes pour des formations.

Le nombre total des cycles de formations s'élève à 41 unités, chiffre légèrement en baisse par rapport aux statistiques de l'année précédente.

Les cycles ou modules de formation se répartissent comme suit :

A. Formations pour arbitres, juges ou juges-arbitres

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	9
Moyen	6
Supérieur	4

B. Formations pour entraîneurs

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Initiateurs	6
Entraîneurs B	3

C. Formations pour moniteurs de Sport-Loisir

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Inférieur	2
Supérieur	2
Module	3

D. Organisation des modules généraux pluridisciplinaires

Niveau de formation	Nombre de cycles ou modules
Initiateurs	3
Entraîneurs B	3

Modules de formation généraux pluridisciplinaires

Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(1)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(2)
Théorie de l'entraînement et méthodologie générale	Initiateurs	Inférieur(3)
Méthodologie générale II	Entraîneurs B	Moyen
Condition Physique 1	Entraîneurs B	Moyen
Médecine et kinésithérapie du Sport 1	Entraîneurs B	Moyen

Formation pour arbitres

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Moyen
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Juges d'Athlétisme	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Inférieur (2)
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Arbitres de Basket-ball	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Football	Arbitres de Football	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de Gymnastique Masculine	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique	Juges de Gymnastique Féminine	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	Arbitres de Hand-Ball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Hand-Ball	Arbitres de Hand-Ball	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Tennis	Juges/arbitres de tennis	Supérieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de table	Juges/arbitres de tennis de table	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Tennis de table	Juges/arbitres de tennis de table	Moyen
Fédération Luxembourgeoise de Volley	Arbitres de Volleyball	Inférieur
Fédération Luxembourgeoise de Volley	Arbitres de Volleyball	Moyen

Formation pour entraîneurs

Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Initiateurs d'athlétisme
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme	Entraîneurs « B » d' athlétisme
Fédération Luxembourgeoise de Basket-Ball	Entraîneurs « B » de Basket-Ball
Fédération Luxembourgeoise de Football	Initiateurs de Football
Fédération Luxembourgeoise de Football	Entraîneurs « B » de football
Fédération luxembourgeoise de Tennis	Initiateurs de tennis
Fédération luxembourgeoise de Tennis de table	Initiateur de tennis de table
Fédération Luxembourgeoise des activités et des sports sub-aquatiques	Moniteurs « M1 » de plongée sub-aquatique
Fédération Luxembourgeoise de Volleyball	Initiateur de volleyball

Formation pour animateurs de Sport-Loisir

Sport – Loisir	Animateurs de Sport -Loisir	inférieur(1)
Sport – Loisir	Animateurs de Sport -Loisir	inférieur(2)
Sport – Loisir	Moniteurs de plein – air	supérieur (1)
Sport – Loisir	Moniteurs pour Seniors	supérieur (2)
Module moniteurs de plein air	Moniteur pour « Hochseilgarten »	supérieur
Module moniteurs de plein air	Moniteur d'escalade	supérieur
Module moniteurs de plein air	Moniteur de kayak	supérieur

Formation continue

Fédération luxembourgeoise d'Athlétisme : Juges d'athlétisme
Fédération luxembourgeoise de Football : Arbitres « A » de Football
Fédération luxembourgeoise de Football : Entraîneurs « A » de Football
Fédération Luxembourgeoise de Gymnastique : Juges de gymnastique féminine
ENEPS : Kraft mit Kindern und Jugendlichen avec M Sawieja

Préformation

Fédération luxembourgeoise de Football : Kinderfussball (2)

4.7. Projets européens

a) Protocole de Coopération avec la Sarre

Cet accord prévoit entre autre des formations continues pour les entraîneurs nationaux et fédéraux des deux régions. En 2009 l'ENEPS, en collaboration avec ses partenaires, le C.O.S.L., le LSVS (Landessportverband des Saarlandes) et le « Ministerium für Inneres, Familie, Frauen und Sport des Saarlandes » et la Société Luxembourgeoise de Médecine du Sport, a organisé six formations continues portant sur

- „Ernährung Basiswissen“,
- „Mentaltraining“,
- „Bedeutung des Krafttrainings in den Olympischen Sportarten“
- „Medienverhalten und öffentliches Auftreten“
- „Analyseprogramm Dartfish“
- „Voraussetzungstraining“ (Todd HENSON)

b) Pool interrégional du Sport

L'objectif principal du Pool est la coopération de 6 régions dans tous les domaines du sport. Par des formations, des échanges d'expériences et la réalisation de projets concrets le Pool favorise la collaboration interrégionale dans une Europe de plus en plus unie.

La Communauté germanophone de la Belgique (B), la Province de Luxembourg (B), la Sarre (D), la Rhénanie-Palatinat (D), la Lorraine (F) et le Grand-Duché de Luxembourg (L) collaborent dans les domaines de

- la promotion de projets interrégionaux ;
- la mise en place de formations continues communes, aussi bien pour le sport-loisir que pour le sport de compétition ;
- la reconnaissance mutuelle des diplômes ;
- l'échange d'entraîneurs et coopération des centres de formation.

Le Luxembourg a assuré pendant deux ans la présidence du Pool et a passé au printemps 2005 cette responsabilité à la Sarre.

c) L'action « Kanner staark maachen »

L'ENEPS a collaboré avec la „Bundeszentrale für gesundheitliche Aufklärung“ dans le domaine de la prévention primaire contre la toxicomanie. Par une panoplie d'initiatives, l'action „Kanner staark maachen » vise le développement de la personnalité des jeunes sportifs. Par des conférences ou séminaires, l'ENEPS joue un rôle de multiplicateur de ces idées auprès des fédérations sportives luxembourgeoises, de l'encadrement et des jeunes sportifs.

5. CONTROLE MEDICO-SPORTIF

5.1. Le contrôle médical des sportifs licenciés pratiquant un sport de compétition

Le fonctionnement des 14 centres médico-sportifs répartis dans tout le pays est assuré par 51 médecins et un personnel assistant de 48 secrétaires. En 2009, 11 889 examens ont été faits.

Outre les examens spécialisés pour les boxeurs et pour les sportifs handicapés, 11 arbitres internationaux de football se sont soumis à des examens approfondis selon les critères de la FIFA, 46 plongeurs ont été examinés de façon spéciale.

3 sportifs seulement ont été déclarés définitivement inaptes à toute activité sportive de compétition. D'autres sportifs ont été déclarés inaptes pour la discipline sportive choisie et ils sont orientés vers des activités sportives mieux adaptées à leur aptitude.

12% de sportifs ont été déclarés inaptes de façon temporaire jusqu'à ce que des examens supplémentaires et plus approfondis aient permis de déterminer leur état de santé.

Depuis mars 2005, le département ministériel des sports a démarré son projet de réalisation d'un système de gestion intégrée du contrôle médico-sportif. Ce projet améliore le processus de traitement des examens en permettant :

- l'encodage en ligne des informations fournies par les différents centres régionaux ;
- la conservation de l'historique des examens médicaux.

Le nouveau système permet de traiter au plus vite les résultats dans l'intérêt des sportifs.

Depuis octobre 2008, tous les centres ont intégré le système. Plusieurs demandes d'évolutions relatives aux systèmes informatiques ont été initiées dans le courant de l'année 2009.

Afin de répondre au mieux aux standards internationaux en médecine du sport, il est prévu d'adapter les examens réalisés au sein du service médico-sportif et de remplacer dorénavant le test de Ruffier par un électrocardiogramme au repos. Le déploiement du système pour intégrer la gestion des électrocardiogrammes est planifié pour juin 2010.

Les procédés d'une authentification forte par le biais d'une carte à puce seront mis à profit pour renforcer la sécurité des accès aux données médicales du système. De plus, les clubs sportifs et les fédérations pourront accéder, via une zone sécurisée du portail des sports, à des fonctions permettant la prise de rendez-vous et la consultation des résultats des examens des sportifs qui pratiquent un sport sous leur tutelle.

Le développement et l'adaptation du système informatique du médico-sportif sont effectués en collaboration avec le Centre des technologies de l'Information de l'Etat.

5.2. L'examen médical des jeunes sportifs de la structure « Sport-Etudes »

En 2009, 379 jeunes sportifs de la structure « Sports-Etudes » ont été examinés de façon approfondie.

Les sportifs faisant partie de la structure « Sports-Etudes » sont suivis par une équipe médicale multidisciplinaire (médecin, kinésithérapeute et psychologue).

Le but de l'encadrement médical et paramédical est de prévenir les blessures et les lésions de surcharge chez les jeunes sportifs. L'équipe multidisciplinaire a également participé à des workshops sur différents thèmes de prévention (alimentation, lutte antidopage...).

Tout au long de l'année, un certain nombre de sportifs ont été vus en urgence au service médico-sportif.

5.3. L'examen médical des sportifs d'élite

L'examen des sportifs d'élite consiste dans une épreuve d'effort sur tapis roulant ou sur vélo avec prise de lactate sanguin et ergospirométrie, un examen médical général et orthopédique, une échocardiographie, des tests musculaires et un bilan biologique. Des conseils diététiques sont donnés. Un suivi psychologique est proposé.

En 2009, 63 sportifs d'élite ont été examinés de façon approfondie et ils ont été suivis tout au long de l'année par l'équipe du service médico-sportif en étroite collaboration avec la commission médicale du C.O.S.L.

Des tests de lactate auprès des nageurs, des cyclistes et des triathlètes ont été réalisés pendant toute l'année et ont permis de renseigner directement les sportifs concernés de leur état de forme.

5.4. Le service Sport/Handicap

Depuis 2007, le service Sport/Handicap, auquel sont affectées deux personnes ayant le statut de travailleur handicapé, s'applique à offrir des conditions d'entraînement optimales pour les sportifs handicapés physiques et mentaux.

En 2009, un grand nombre d'entraînements et de compétitions ont lieu dans les locaux performants et appropriés du Rehazenter grâce à une convention de coopération signée entre le Rehazenter, le DMS et le Ministère de la Santé.

5.5. La Convention avec le Centre de Recherche Public-Santé (CRP-Santé)

En 2009, la convention entre le DMS et le CRP santé a été reconduite. En cette même année, le CRP-Santé a créé au sein de l'institution et en partenariat avec le Centre Hospitalier de Luxembourg, un Laboratoire de Recherche en Médecine du Sport.

Les responsables du Laboratoire de Recherche ont présenté les résultats de l'étude prospective 2008 des jeunes sportifs intégrés à la structure Sport/Etudes. Sur base de ces données (volume d'entraînement et de compétition, nature, circonstances et fréquence des blessures...), des indicateurs de risque ont été développés et proposés pour être repris au système de surveillance des blessures sportives.

Ce système de surveillance prospective des blessures des 300 jeunes athlètes intégrés à la structure Sport/Etudes est basé sur les technologies de l'information. Les résultats pour chaque sportif seront mis à disposition des jeunes et de leurs parents afin de les aider dans leur politique d'entraînement et dans le choix des axes de prévention.

L'étude prospective sur les jeunes footballeurs du cadre de la Fédération Luxembourgeoise de Football et leurs blessures a été poursuivie et l'exploitation des données permettant de dresser un profil à risque a été réalisée. Les résultats seront présentés au début de l'année 2010.

5.6. La Convention avec le Centre Hospitalier (CHL)

Dans le cadre de la convention, 2 médecins spécialistes (orthopédie et médecine interne) travaillent à raison de deux demi-journées hebdomadaires chacun au sein du service médico-sportif depuis octobre 2008.

5.7. Le contrôle antidopage

Dans le cadre de la lutte contre le dopage, 191 contrôles ont été effectués en 2009, dont 96 ont porté sur des athlètes licenciés au Luxembourg. Parmi ceux-ci, 27 ont été contrôlés de façon inopinée en compétition et 59 hors compétition. 2 contrôles ont donné lieu à un résultat positif.

Comme par le passé un certain nombre de conférences, workshops et cours portant sur l'éducation, l'information et la prévention en matière de lutte antidopage ont été organisés pour les différents groupes cibles.

La bonne collaboration avec les responsables de la douane, des services de police, du parquet et du ministère de la santé a été poursuivie au courant de l'année.

En mai 2009 l'Agence Luxembourgeoise Antidopage a été accréditée ISO 9001 2008 pour les domaines suivants : planification et réalisation des contrôles, gestion des résultats, mesures de prévention et éducation.

5.8. La lutte antidopage au niveau international

CAHAMA – Dans le cadre du Conseil de l'Europe et du groupe de suivi de sa Convention contre le dopage est mis en place *un comité ad hoc Forum européen de coordination pour l'Agence mondiale antidopage (CAHAMA)*. Le CAHAMA est l'organe approprié où des experts gouvernementaux ont accès aux informations relatives à la gouvernance de l'AMA, préparent les positions européennes sur les questions politiques et participent ainsi aux processus décisionnels selon les aspirations de l'ensemble des Etats européens.

Lors de plusieurs réunions en 2009 ont notamment été analysés les Standards internationaux révisés de l'AMA et les relations entre l'AMA et les Gouvernements.

En 2008 la Commission Européenne a mis en place un groupe de travail sur la lutte antidopage qui s'est vu depuis lors à plusieurs reprises pour discuter principalement le Standard International sur la Protection des Données personnelles révisé et adopté en juin 2009 par l'AMA. Les exigences strictes en la matière qui sont

imposées par l'UE et ses Etats membres font qu'il reste encore des discordances sur quelques points. Des contacts à ce sujet ont également été pris chez nous avec la Commission Nationale de la Protection des Données.

La coopération avec les firmes pharmaceutiques et la criminalisation de la possession de substances interdites étaient d'autres sujets discutés lors des réunions.

En Novembre 2009 a eu lieu la deuxième Conférence des Parties à la Convention Internationale contre le Dopage dans le sport de l'UNESCO.

La Conférence des Parties a décidé que les projets d'éducation pour les jeunes et les organisations sportives, l'aide à la formulation de politiques ainsi que les programmes de tutorat restent les domaines prioritaires pour l'affectation du Fonds pour l'élimination du dopage.

Il a également été décidé de poursuivre les discussions avec l'AMA et le Conseil de l'Europe afin d'harmoniser les systèmes de suivi de l'application de la Convention de l'UNESCO, du code Mondial Antidopage et de la Convention contre le Dopage du Conseil de l'Europe.

En 2009, le chef du service médico-sportif a participé aux réunions du Comité d'Autorisation d'Usage à des fins thérapeutiques de l'AMA et du Groupe de suivi de la Convention contre le Dopage dans le Sport du Conseil de l'Europe ainsi qu'à une mission d'audit pour l'Agence Mondiale Antidopage lors des Jeux de la Méditerranée à Pescara et à une visite d'évaluation du système antidopage allemand pour le compte du Conseil de l'Europe.

5.9. Contacts internationaux

Comme par le passé, les contacts internationaux réguliers avec les Universités de Louvain-la-Neuve, Bruxelles, Hombourg et Sarrebruck ont été continués.

6. LE SPORT-LOISIR

Le service du sport-loisir du Département ministériel des Sports a une mission de sensibilisation, d'incitation et de coordination au niveau des activités physiques et sportives qui sont essentiellement pratiquées à des fins non compétitives.

Comme les années précédentes, le Département ministériel des Sports a eu des initiatives propres et continue d'être organisateur-animateur d'un certain nombre d'actions et projets sur le terrain, il essaye surtout d'initier des actions en collaboration avec des partenaires du monde du sport, d'autres instances politiques nationales et des instances politiques locales. Il soutient diverses initiatives pour autant qu'elles aient pour objet de promouvoir l'idée de la pratique des activités physiques et sportives.

Ainsi a été éditée la 24^e édition du calendrier du sport-loisir en 12 000 exemplaires, regroupant les initiatives prises par les pouvoirs publics, le C.O.S.L., les fédérations et les clubs ainsi que d'autres acteurs dans ce domaine. Ce document, devenu un classique de l'information sur les offres de sport-loisir dans le Grand-Duché de Luxembourg, permet aux intéressés d'avoir accès à une information aussi complète que possible sur les possibilités de pratique sportive à titre de loisir. Il est diffusé gratuitement à grande échelle et est accessible à de nombreux points de diffusion au niveau du monde sportif, de l'éducation et des pouvoirs locaux ainsi que par les canaux d'une grande chaîne commerciale.

Le département ministériel des Sports a étroitement collaboré à la conception et à l'organisation de 12 journées nationales dans différents sports e.a. par la publication et la diffusion de matériel publicitaire, d'affiches et de dépliants et en participant aux frais d'organisation.

- Journée nationale de la Gymnastique, organisée par la FLGym
Samedi, 16 mai 2009 au Centre national Sportif et Culturel d'Coque
- Journée nationale du Tir à l'Arc, organisée par la FLTA
Dimanche 17 mai 2009 à Dudelange, Esch-sur-Alzette, Ettelbruck, Luxembourg, Mondercange, Rumalenge, Strassen, Walferdange et Wiltz
- Journée Nationale du Canoë-Kayak, organisée par la FLCK
Dimanche, 14 juin 2009 à Diekirch (aal Schwämm)
- Journée Nationale du Badminton, organisée par la FELUBA
Dimanche, 14 juin 2009 à Luxembourg-Limpertsberg
- Journée Nationale du Football, organisée par la FLF
Dimanche, le 14 juin 2009 à Ettelbruck
- Journée Nationale du Walking, organisée par le CSN Clervaux
Samedi, 20 juin 2009 à Clervaux
- Journée nationale de l'Indiaca, organisée par l'Indiaca Fédération Lëtzebuerg
Samedi, 4 juillet 2009 au Centre national Sportif et Culturel d'Coque
- City Jogging, organisé par la FLA
Dimanche, 5 juillet 2009 à Luxembourg

- Journée Nationale du Triathlon, organisée par la FLTRI
Samedi 11 et dimanche 12 juillet 2009 à Echternach
- Journée Nationale de la Marche Populaire, organisée par la FLMP
Samedi, 15 août 2009 à Junglinster
- Journée Nationale de la Bicyclette, organisée par la FSCL
Dimanche, le 16 août 2009 à Esch-sur-Alzette
- Journée Nationale de la Natation
Dimanche, 29 novembre 2009 dans les piscines du pays

Un bilan positif de l'action « FITNESS PASS », disponible à tous les intéressés pour comptabiliser leurs participations aux différentes journées, a pu être dressé au niveau de la participation à ces manifestations. L'année 2009 a vu une participation légèrement supérieure à celle des années précédentes au FITNESS PASS. Cette initiative lancée conjointement par le Département ministériel des Sports et le Comité Olympique et Sportif, tout comme celle des Journées nationales, sera maintenue pour les années à venir.

Le brevet sportif national s'est déroulé au cours des mois de mai et de juin à Luxembourg, Colmar-Berg et Schifflange ainsi que dans les écoles primaires et secondaires. Le nombre de réussites reste à un niveau très intéressant. 764 lauréats ont été récompensés. C'est surtout au niveau des jeunes de 10 à 15 ans que le nombre de participants est le plus élevé.

Nombre de réussites en 2009

Tranches d'âge	OR	ARGENT	BRONZE
10 – 15 ans	382	281	71
16 – 39 ans	5	7	
40 – 59 ans	2	2	
60 ans et +	14		
Total :	403	290	71
Total général :	764		

Dans le contexte « sport-santé », il faut relever les efforts communs du Département ministériel des Sports et du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois en vue d'appuyer les activités sportives pour aînés. En 2009 la fête sportive interrégionale « Europa beweegt sech », a été organisée le 16 mai à Schifflange, ceci avec l'appui et la collaboration de l'administration communale et des clubs sportifs locaux.

Plus de 1 300 personnes du Grand-Duché de Luxembourg, de la Lorraine et de la Sarre ont participé à cette manifestation d'envergure. Cette organisation, devenue une tradition trouvera une suite en 2010 avec une fête analogue le 12 juin à Verdun (F).

Au sein du Département ministériel des Sports des réflexions au sujet de la promotion du sport au sens large du terme ont été poursuivies dans le même sens que les années précédentes. Sont visés autant le sport de compétition que le sport dit de loisir.

Un groupe de travail interministériel comprenant des représentants de 4 ministères assure la mise en œuvre de ce plan d'action national « Gesond iessen, Méi bewegen ». Il contient d'un côté l'initiative commune d'information et de sensibilisation, d'un autre côté des initiatives propres aux 4 ministères. Le Département ministériel des Sports s'est lancé sur cette voie par deux grands axes :

Quatre projets-pilotes (« Präizerdaul aktiv », « Beetebuerg bewegt sech », « Fit Wooltz » et « Fit Réiser ») sont arrivés à terme. Les bilans respectifs ont pu être tirés et permettront de conseiller à l'avenir des communes désireuses de lancer des initiatives ayant pour but d'augmenter, d'équilibrer et de diversifier l'offre sportive tant au niveau quantitatif qu'au niveau qualitatif, d'instaurer des synergies au niveau de l'offre et de l'organisation sportive dans un réseau sportif local et de faire naître un climat favorable au sport et aux activités physiques dans cette commune.

Le Département ministériel des Sports, en collaboration avec le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, a lancé une initiative ayant pour but de promouvoir – à travers une campagne pluriannuelle – 4 activités physiques sportives dont la pratique a un grand potentiel d'effet sur la santé : la marche, la course à pied, la natation et la randonnée à vélo. Dans la campagne « Meter fir Meter » ces activités seront sélectivement promues ensemble avec les fédérations sportives régissant ce sport (FLMP, FLA, FLNS, FSCL) entre 2007 et 2010 et ont vu respectivement verront apparaître des programmes d'encouragement axés surtout sur des débutants et non-pratiquants. Pour l'année 2009, la promotion de la natation a été au programme. Cette promotion s'est faite à travers une campagne appelée « Schwamm mat mam Molly » où il s'agissait de faire avancer une baleine virtuelle dans l'océan atlantique en communiquant à titre individuel ses propres mètres nagés entre le 29 janvier et le 29 novembre 2009. 3 900 personnes se sont inscrites au programme et ont nagé en tout 38 000 kilomètres. Toutes les piscines du pays ont participé à la campagne. Une logistique assez complexe, utilisant les moyens de l'Internet, a été mise en place par un partenaire médiatique important et a permis d'en faire une campagne très interactive et par là intéressante pour les participants. Les échos très favorables ont convaincu les responsables du Département ministériel des Sports à prolonger l'action « Schwamm mat mam MOLLY » au-delà de la période initialement prévue : elle se situera pour l'année 2010 sur un plan local.

Des pourparlers avec la fédération Luxembourgeoise de Marche Populaire ont permis de préparer la campagne de promotion de 2010 dans tous les détails, de sorte qu'elle a pu être présentée le 17 décembre 2009.

Le Département ministériel des Sports a poursuivi une politique de sensibilisation du grand public pour les activités sportives à l'occasion de foires ou de rassemblements semblables. Ainsi il a été présent plusieurs occasions en 2009 avec un stand :

- à l'occasion du « relais pour la vie » (29 mars)
- à l'occasion de l'ING-europe marathon (21-23 mai)
- au Diddelenger Gesondheetsdag (4 juillet)
- à l'Interinstitutional Newcomers Fair Communautés européennes (3 décembre).

Le Département ministériel des Sports a participé à une réunion du groupe de travail sous l'égide de la Commission Européenne (Working Group « Sport and Health »), institué suite à la réunion informelle des Ministres de Sports 2005 à Luxembourg. Ce groupe de travail s'occupe actuellement de l'élaboration de recommandations européennes concernant les activités physiques nécessaires au maintien de la

santé. Un représentant du Département ministériel des Sports a participé à deux réunions à Bruxelles.

MESURES EN FAVEUR DU BENEVOLAT DANS LE SPORT

Interpellé par des fédérations sportives et par le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois sur la question du bénévolat au niveau du mouvement sportif, notamment pour l'encadrement des jeunes, le Département ministériel a joué un rôle important au niveau d'un groupe de réflexion interministériel composé de représentants d'autres ministères également concernés par le manque de bénévoles. Ce groupe de réflexion a remis un mémorandum au Gouvernement, regroupant un certain nombre de pistes à creuser pour améliorer la situation du bénévolat.

De son côté, le Département ministériel des Sports a entamé ou préparé des mesures spéciales en faveur du bénévolat dans le sport :

Mise en place de concepts globaux de sport pour jeunes par des projets-pilotes communaux ou intercommunaux

Le Département ministériel des Sports a élaboré un concept global de sport pour jeunes basé sur des données récentes de la théorie de l'entraînement et sur l'analyse de la situation au niveau du sport organisé au Luxembourg. Ce concept prévoit une intégration des offres sportives existantes, la création de nouvelles offres et l'intervention d'un personnel qualifié à tous les niveaux, notamment par l'engagement de coordinateurs à temps plein ou à temps partiel. Trois projets ont pu démarrer en 2009, un quatrième a pu mener à bien tous les travaux préparatoires pour pouvoir démarrer début 2010. Ces projets s'appuient sur des conventions signées avec les communes respectives et au financement desquels le Département ministériel des Sports participe.

Il s'agit des projets suivants :

- « Multisport Monnerech (MuMo) » (commune de Mondercange)
- « Sportkrees Atert » (syndicat intercommunal du canton de Rédange)
- « Gudd Drop Jonglënster » (commune de Junglinster)
- « Fit Kanner Miersch » (commune de Mersch)

Les projets à Mondercange et Rédange sont des projets fonctionnant comme « maison relais sport » et voient surtout l'intervention et la collaboration du Ministère de la Famille et de l'Intégration.

Création du trophée « Bénévole sportif de l'année »

Afin de valoriser le bénévolat sportif et de reconnaître le dévouement des bénévoles au service du monde sportif, le Département ministériel des Sports a pris l'initiative en 2009 de décerner à partir de 2009 le titre honorifique de « Bénévole sportif de l'année ».

Le DMS vise par cette action :

- de promouvoir l'image, la place et le rôle des bénévoles dans tous les secteurs du sport luxembourgeois (dirigeants, entraîneurs, moniteurs ou monitrices, arbitres, juges, aides de tous genres, ...)

- de faire connaître et reconnaître le travail considérable des bénévoles associatifs.

Pour récompenser symboliquement les personnes non rémunérées pour leurs investissements personnels dans cette vie associative sportive, les fédérations sportives et le Département ministériel des Sports désignent des lauréats fédéraux et nationaux.

Une trentaine de fédérations ont introduit leur proposition auprès du DMS. Un jury composé par 7 membres représentant le Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, les sportifs actifs, le Conseil Supérieur de l'Education Physique et des Sports et le Département Ministériel des Sports, désignera trois lauréats nationaux.

Le secteur SPORT comme prestataire dans le système des Chèques Service Accueil

Depuis le 15 septembre 2009, les clubs sportifs fédérés peuvent bénéficier des « Chèques-Service-Accueil (CSA) ». En tant que prestataire du système mis en place par le Ministère de la Famille et de l'Intégration, toutes les associations sportives qui offrent des activités régulières aux jeunes âgés de moins de 13 ans, peuvent obtenir des appuis financiers importants.

Par l'intermédiaire du système CSA, le monde sportif disposera de nouvelles possibilités d'accueil d'enfants de tous les niveaux sociaux et de proposer de nouveaux services et des activités d'animation et de formations sportives. Une amélioration dans la qualité de l'encadrement sportif est également à la clé de cette collaboration entre les deux ministères.

A la date du 31 janvier 2010, 135 clubs affiliés aux 16 fédérations sportives suivantes ont obtenu leur agrément comme prestataire du système CSA pendant l'année scolaire 2009–2010 :

BILAN INTERMEDIAIRE DES PRESTATAIRES CSA

FELUBA	3	FLH	9
FLA	4	FLHG	1
FLAM	10	FLNS	3
FLBB	16	FLR	1
FLE	1	FLT	19
FLF	41	FLTT	16
FLGym	6	FLVB	3
DSFL	1	FSCL	1

TOTAUX :

- **Nombre des clubs demandeurs :** **135**
- **Nombre des fédérations :** **16**

7. LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE SPORTIF

Le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif développe essentiellement des activités aux niveaux de la conservation, de l'archivage et de l'exposition.

La conservation s'attache en premier lieu à acquérir, à étudier et à inventorier toutes sortes d'objets et de documents variés sur notre patrimoine sportif. Ainsi on retrouve actuellement dans les collections du matériel du sport, des trophées, médailles, diplômes, affiches, œuvres d'art, livres, revues et un nombre impressionnant de plus de 160 000 documents photographiques. Dans le courant de l'exercice écoulé le centre d'archives, installé à l'annexe Pulvermuhl de l'INS, a une fois de plus été très fréquemment visité par des dirigeants de clubs ou de fédérations, des journalistes, des étudiants, en vue de recherches servant à la rédaction de mémoires, de livres ou brochures, de chroniques voire d'articles et de reportages de la presse écrite, parlée et télévisée.

Le patrimoine sportif a été complété en 2009 par de nombreux dons provenant du monde sportif, mais également de personnes privées voulant éviter que des témoignages sur le sport luxembourgeois ne disparaissent. Parmi les acquisitions faites par le Département ministériel, celles d'anciennes médailles, de documents photographiques, d'affiches, de brochures ainsi que d'anciens livres sont à relever.

Le travail de stockage et d'enregistrement, reste cependant encore à être poursuivi.

La propagation des connaissances et acquisitions se fait de façon dynamique par des expositions thématiques itinérantes ou des expositions se situant dans le cadre de manifestations ponctuelles, nationales ou locales. Plusieurs expositions ont été organisées par, ou en collaboration avec, le service en charge de la sauvegarde du patrimoine sportif au cours de l'année 2009.

Afin de sauvegarder durablement la mémoire d'exploits réalisés par d'anciens artistes et sportifs, deux événements sont à relever particulièrement :

- l'œuvre d'art d'origine avec laquelle Frantz Heldenstein a remporté la médaille d'argent aux concours artistiques des Jeux Olympiques de Paris en 1924, ayant été retrouvée, une version définitive a été coulée et fait désormais partie de l'exposition permanente à la Coque ;
- la plaquette commémorant les succès de Nicolas Frantz au Tour de France de 1927 et 1928, a été apposée et inaugurée au Hall d'entrée de l'Institut National des Sports à Luxembourg-Fetschenhof.

La première partie du projet visant à réaliser une exposition permanente sur le passé et le présent du sport luxembourgeois, a été achevée en 2007 avec en point de mire la mise en place d'une exposition permanente au Hall d'entrée de la COQUE. Ce projet suscite toujours un grand intérêt auprès du public nombreux présent à la COQUE.

8. WIBBEL AN DRIBBEL

Réalisée pour la première fois en 1991 au vu de la nécessité de

- créer et de renforcer la motivation des élèves de pratiquer du sport;
- faire découvrir aux élèves des activités sportives nouvelles;
- détecter des talents et les orienter vers la pratique en club, c'est-à-dire ouverture du sport scolaire et transition vers le sport associatif ;

l'action de promotion sportive a connu en 2009 sa 19^e édition qui s'est déroulée pendant l'avant-dernière semaine de l'année scolaire.

L'opération constitue une occasion pour mettre en valeur les aspects positifs de la pratique sportive. Les enfants apprennent, à travers une quatorzaine d'ateliers, à découvrir leurs propres possibilités, à agir ensemble avec des amis, à vivre la réussite et la défaite et à dépasser leurs doutes et résistances internes.

Vu l'énorme succès de la manifestation s'exprimant par un surnombre d'inscriptions dès la deuxième édition et les limites d'accueil de l'INS, la participation des 5^e et 6^e années primaires à la première et des 4^e et 5^e années à la deuxième édition a dû être limitée à la seule 4^e année d'enseignement primaire pour les éditions suivantes. Cette restriction s'avérant encore insuffisante par la suite, ces mêmes limites ont amené en 1995 à la réduction du nombre de participants à 500 enfants par jour afin d'assurer un déroulement sans défaut et d'arriver aux objectifs énumérés ci-dessus. Depuis lors, le comité d'organisation recherche sans cesse d'autres possibilités pour pouvoir augmenter le nombre de participants à cette action.

La collaboration étroite des communes participantes qui organisent le transport des élèves en autocar de toutes les régions du pays vers l'INS ainsi que le concours des 12 fédérations sportives représentées toute la semaine par une centaine de moniteurs garantissent l'énorme succès de l'action.

En raison d'importants travaux de rénovation du hall sportif de l'Institut National des Sports de 2005 à 2007, l'action a été déplacée dans les installations du Centre national sportif et culturel "d'Coque". Ceci a permis d'intégrer les fédérations de natation et de canoë-kayak et d'augmenter à 14 le nombre de fédérations participantes, avec la mise au point d'un système de rotation où 2 de 14 sont appelées à chômer annuellement en raison des limites de temps et d'infrastructures.

Dès 2008, le site de la Coque a été maintenu sur le vu des nombreux avantages d'utilisation ainsi que l'indépendance vis-à-vis des intempéries. En 2009, une mise au point du système de rotation des groupes a permis au comité d'organisation d'augmenter considérablement le nombre de participants, sans pour autant pouvoir accepter toutes les inscriptions.

L'encadrement des enfants est assuré pendant toute la journée par un certain nombre d'animateurs de sport-loisir qui accompagnent les enfants d'atelier en atelier. Les ateliers sont animés par des responsables des différentes fédérations. Lors de la pause de midi, une animation par deux artistes est proposée aux enfants après leur repas en commun et confèrent à l'action une atmosphère de fête et de détente.

Selon le tableau annexé, la popularité croissante du « Wibbel an Dribbel » a malheureusement conduit à la limitation du nombre des classes participantes pour les raisons énumérées ci-dessus. Pour garantir une équité au niveau des candidatures, un tirage au sort est effectué pour déterminer les classes et communes

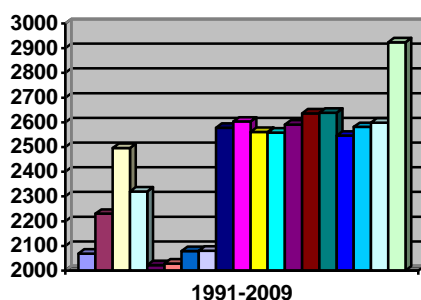
admises à l'action « Wibbel an Dribbel », laquelle fait partie intégrante du calendrier scolaire de nombreuses communes du pays.

Il s'ensuit que le maintien de l'action correspond à un souhait unanime. L'édition 2010, également à la Coque, est déjà programmée.

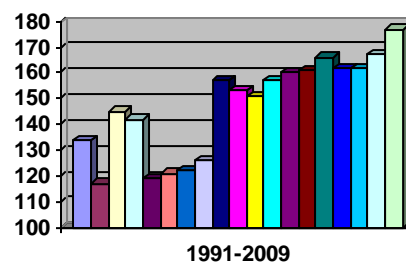
Relevé des participations au « Wibbel an Dribbel » depuis sa création

	élèves participants	classes participantes	communes participantes	animateurs fédéraux	animateurs de sport-loisir
1991	2069	134	61	82	34
1992	2230	117	60	79	61
1993	2496	145	69	72	61
1994	2320	142	65	63	63
1995	2022	119	63	74	86
1996	2029	121	59	76	74
1997	2079	122	51	58	84
1998	2080	126	47	70	84
1999	2578	157	70	77	82
2000	2603	153	76	76	84
2001	2561	151	72	85	82
2002	2558	157	75	105	102
2003	2591	160	72	100	97
2004	2636	161	74	94	87
2005	2639	166	71	111	78
2006	2546	162	72	83	71
2007	2581	162	74	117	77
2008	2599	167	76	120	106
2009	2923	177	81	143	66

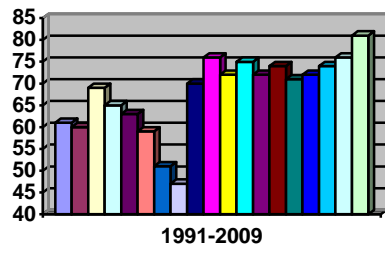
élèves participants



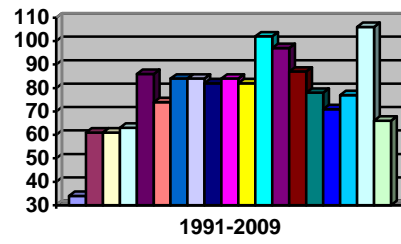
classes participantes



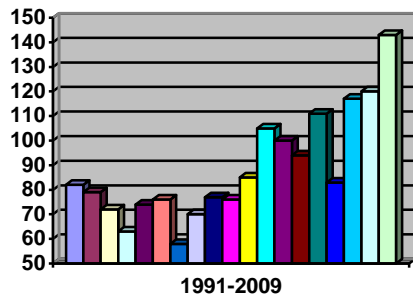
communes participantes



animateurs de sport-loisir



animateurs fédéraux



9. BASE NAUTIQUE DE LULTZHAUSEN

Tel qu'il avait été répété dans les rapports d'activité des 2 années précédentes, le projet de modernisation et d'agrandissement de l'ancienne base nautique est entré dans la phase de réalisation dès le début de l'année 2006 et se trouve à l'issue de 2009 dans la phase de parachèvement.

A titre de récapitulatif, il y a lieu de rappeler que l'idée du Ministère des Sports d'exploiter une base nautique au Lac de la Haute-Sûre fut née à l'issue des années 70. L'Etat avait acquis une ancienne ferme (ferme Wealer) dans le souci d'une optimale protection des eaux du Lac, et, dans la suite, le Ministère des Sports avait manifesté son intérêt pour une transformation de la bâtisse vétuste en une installation de fortune abritant deux tracts de vestiaires/douches, une salle de réunion, quelques pièces pour travaux administratifs et un atelier de maintenance.

Le bâtiment ainsi transformé fut mis en service en 1984. Utilisé au départ uniquement comme antenne extérieure du ministère pour organiser des cours de formation et de spécialisation pour les sports nautiques (plongée, nage avec palmes, surf et voile), le programme des activités augmentait très vite au fil des années pour prendre – à l'issue des années 90 – une envergure qui ne pouvait plus être gérée convenablement dans les conditions spartiates de la base de 1984.

Les classes de plein air, organisées par le Service National de la Jeunesse dans un programme d'initiation aux sports nautiques pour les élèves de l'enseignement secondaire et secondaire technique, et à la fin également de l'enseignement primaire, avaient accaparé les modestes infrastructures à elles seules pendant plus de 100 jours par année, et les demandes étaient loin de pouvoir être toutes satisfaites.

En joignant au programme des classes scolaires les besoins des fédérations de sports nautiques (plus de 3 000 plongeurs utilisent les installations de la base pour leurs séances de formation et d'entraînement), un projet d'agrandissement se concrétisait très vite. Ce fut dès l'an 2000, après que l'Etat avait acquis une autre ferme venue au terme de son exploitation (ferme Grissius), adjacente au bâtiment de la base, que le projet entra dans une phase concrète de planification pour être prête à la réalisation en 2005.

La réalisation du projet définitif était prévue en 2 phases et comprenait, outre le réaménagement et l'extension du bâtiment central, un tract d'installations sanitaires, une remise pour l'hivernage des équipements nautiques, l'agrandissement et la modernisation du poste de surveillance de la Protection Civile, et non dernièrement l'agrandissement de la remise souterraine existante.

La phase 1 a été réalisée au terme prévu de la fin de 2006, et la phase 2, la construction du bâtiment central, est entre-temps bien avancée avec un parachèvement programmé pour 2010. A noter que des retards ont pourtant dû être subis en raison de délais de planification et de mesures d'économies.

Pour être complet, il y a lieu de préciser que le nouveau bâtiment comprendra une aire d'accueil pour les classes, un tract de sanitaires à l'intérieur et un tract de sanitaires à l'extérieur, deux ateliers d'entretien et de réparation, divers locaux pour la gestion administrative, 1 grande salle de réunion, plusieurs petites salles de travail, 2 salles de classes, plusieurs remises de stockage, une buvette, ainsi que bien entendu les divers locaux techniques au sous-sol.

Pendant les 2 premières années de chantier, les activités se sont déroulées tant soit peu normalement, non dernièrement du fait que les travaux de construction n'entravaient au début que très peu le fonctionnement des activités. Ceci changea de toute évidence dès l'ouverture de la saison 2007 quand l'ancien bâtiment fut détruit pour faire place à la nouvelle construction.

Une fermeture complète de la base n'a pourtant pas été voulue. Le taux de fréquentation fut réduit sensiblement, et avec l'aide de l'Administration des Bâtiments Publics, le fonctionnement administratif et technique a été transféré dans un certain nombre de containers aménagés. L'auberge de jeunesse de Lultzhausen de même que l'administration communale ont offert leurs précieux appuis pour ce qui est de l'utilisation quasi journalière d'installations sanitaires.

Les travaux de finissage étant désormais en cours, la mise en service de la nouvelle Base est préconisée pour la rentrée des classes en automne 2010.

10. EQUIPEMENT SPORTIF

10.1. Le huitième programme quinquennal

Par la loi du 8 novembre 2002, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2003 jusqu'au 31 décembre 2007 la réalisation d'un huitième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 120.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté par les sept dotations suivantes :

Exercice 2003 :	18.000.000 €
Exercice 2004 :	18.000.000 €
Exercice 2005 :	20.000.000 €
Exercice 2006 :	16.000.000 €
Exercice 2007 :	16.000.000 €
Exercice 2008 :	10.500.000 €
Exercice 2009 :	11.500.000 €

Compte tenu du déroulement du 8^e programme, d'un ralentissement d'exécution, de suppressions de plusieurs équipements prévus au départ ainsi que d'économies sur les coûts subsidiés des projets, un montant de 10.000.000 € n'est pas versé au fonds d'équipement sportif comme alimentation pour le huitième programme quinquennal et l'enveloppe financière globale nécessaire est arrêtée à 110.000.000 €.

4 listes des projets à subventionner dans le cadre dudit programme ont été établies par les règlements grand-ducaux des respectivement 4 avril 2003, 6 décembre 2004, 1^{er} septembre 2006 et 6 décembre 2007.

Il s'agit en l'occurrence de 96 installations, dont 7 projets d'intérêt national, c.-à-d. :

- 9 halls multisports ;
- 10 halls des sports ;
- 6 salles des sports ;
- 1 centre de salles sportives spécifiques ;
- 2 salles de gymnastique spécifiques ;
- 1 stade d'athlétisme ;
- 20 terrains des sports ;
- 1 centre de tennis ;
- 26 plaines multisports ;
- 12 piscines couvertes ;
- 1 piscine en plein air ;
- 1 patinoire (installation d'intérêt national) ;
- 1 piste cycliste (projet d'intérêt national) ;
- 1 centre national de boules et pétanque ;
- 1 centre national de quilles ;
- 1 stade d'eau vive (projet d'intérêt national) ;
- 1 centre de tir à l'arc à grande distance (installation d'intérêt national) et
- 1 aérodrome (installation d'intérêt national).

86 projets sont en service, 6 projets sont en construction et 4 projets sont au stade de l'étude.

Il est à relever que le 8^e programme n'est plus grevé de fonds affectés à des travaux de modernisation de l'infrastructure existante. En effet, la loi du huitième programme stipule dans son article 5 que, en complément à la réalisation du huitième programme quinquennal d'équipement sportif, la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovations d'installations sportives en place.

Le fonds d'équipement sportif a été alimenté par cinq dotations afférentes de 3.000.000 € en 2003 et 2004 et de 3.500.000 € de 2005 à 2007.

Depuis 2003, 88 projets de rénovation ont pu bénéficier de ce nouveau fonds, c.-à-d.

22 halls sportifs,
37 terrains de football,
4 stades d'athlétisme,
11 installations de tennis,
3 piscines,
2 piscines de plein air,
4 terrains multisports,
1 patinoire,
2 boulodromes
1 stand de tir aux armes sportives
1 terrain d'aviation.

10.2. Le neuvième programme quinquennal

Par la loi du 19 décembre 2008, le Gouvernement a été autorisé à subventionner à partir du 1^{er} janvier 2008 jusqu'au 31 décembre 2012 la réalisation d'un neuvième programme quinquennal d'équipement sportif jusqu'à concurrence d'un montant global de 90.000.000 €.

Dans l'intérêt de la mise en œuvre de ce programme, le fonds d'équipement sportif national a été alimenté en 2008 et 2009 par deux dotations de chaque fois 5.000.000 €.

Pour l'exercice 2010, il est prévu d'alimenter le fonds avec une dotation de 16.480.800 €.

Le programme prévisionnel s'adresse à quelque 25 communes, 2 syndicats intercommunaux ainsi qu'à 6 fédérations sportives, dont 4 en partenariat avec des communes, et vise en gros la réalisation nouvelle de :

- 6 centres sportifs ,
- 7 halls multisports,
- 6 halls des sports,
- 1 salle des sports,
- 3 équipements de football,
- 5 terrains multisports,
- 1 piscine couverte,
- 1 centre de tennis de plein air,
- 1 hall de tennis,

7 installations à caractère national, en l'occurrence :

- 1 centre d'entraînement de football,
- 1 hall pour beach-volley,
- 1 stand de tir aux armes sportives,
- 1 installation aéronautique,
- 1 installation de ski nautique,
- 1 installation de moto-cross.

A l'instar du 8^e programme, la loi du neuvième programme stipule dans son article 5 que la loi budgétaire fixe annuellement des dotations pour subventionner les travaux de maintien et de rénovations d'installations sportives en place.

Le fonds d'équipement sportif a été alimenté par deux dotations afférentes de 3.500.000 € en 2008 et 2009. Une dotation de 3.500.000 est inscrite au budget de l'exercice 2010.

11. RELATIONS INTERNATIONALES

11.1. Réunions informelles des Ministres des Sports UE

En 2009, aucune réunion informelle des Ministres des Sports de l'UE n'a été convoquée par les présidences tchèque et suédoise. En revanche deux réunions des directeurs des sports ont eu lieu les 28 et 29 avril à Prague (République Tchèque) et les 1^{er} et 2 octobre à Solna (Suède) pour traiter essentiellement des sujets qui allaient être imminents lors de l'entrée en vigueur du Traité européen en décembre et qui furent les suivants :

Traité de Lisbonne

Le texte convenu offre enfin une base formelle et solide en développement du sport au sein de l'Union, des réunions formelles des Ministres des Sports et la perspective d'un nouveau programme européen pour le sport.

Livre Blanc sur le Sport

En l'état actuel, la portée juridique et politique du Livre Blanc est étroitement liée à l'article sur le sport au Traité.

Le Livre Blanc repose essentiellement sur trois axes :

- Le rôle sociétal du sport
Dans cette partie sont abordés : santé publique et activité physique, lutte contre le dopage, éducation et formation, bénévolat et citoyenneté active, inclusion sociale, intégration, égalité des chances, lutte contre le racisme et la violence, coopération et relations extérieures à l'UE, développement durable.
- La dimension économique du sport
Ce volet concerne l'impact économique du sport, le financement public du sport, les jeux et les paris.
- L'organisation du sport et la spécificité sportive.

Le plan d'action Pierre de Coubertin

De manière assez exhaustive le Livre Blanc indique les secteurs ouverts par le sport au niveau communautaire, aussi bien pour le sport amateur que pour sa dimension professionnelle.

Dans le respect du principe de subsidiarité et sous réserve de la reconnaissance de l'autonomie de l'organisation sportive, une étroite coopération entre les Etats membres et la Commission s'impose pour la mise en œuvre efficace, transparente et rapide des cinquante-trois recommandations recensées dans le plan d'action.

Coopérations approfondies

Ont été spécialement mentionnés la protection des mineurs, le financement du sport avec le besoin d'aborder les contributions des paris sportifs et les droits de télévision, l'activité des agents de joueurs, les équipes nationales ainsi que la protection de la formation locale dans l'optique de la compatibilité des règles pour les joueurs nationaux et la législation communautaire, la lutte contre le dopage.

Forum européen du sport

La volonté est manifestée de renforcer le dialogue structuré avec les partenaires sociaux et les agents du sport grâce à un forum européen du sport.

11.2. Conseil de l'Europe

11.2.1. Comité directeur de l'Accord Partiel Elargi sur le Sport à Strasbourg

Après la Hongrie (2007–2009), c'est la France qui assume la présidence de l'Accord Partiel.

Le Comité de direction s'est réuni deux fois en 2009, en mai et en septembre. La première bonne nouvelle communiquée fut celle qu'à l'issue de l'année en cours, 32 pays européens ont désormais rejoint l'APES, et que 5 autres pays ont introduit leur demande d'adhésion.

Deux groupes de travail ont été institués pour être chargé des travaux de révision – après consultation des pays membres – tant de la Charte européenne du sport que du Code d'éthique sportive. Les travaux ont été menés à bon terme et les textes révisés font l'objet d'une dernière analyse à l'occasion d'une première réunion formelle en mars 2010.

Dans le cadre de la reprise de bonnes gouvernances, le comité de direction décida encore de continuer la série des réunions informelles des ministres européens du sport avec une périodicité biannuelle, et de réserver les fonds nécessaires au budget. La rencontre de tous les ministres européens du sport – fût-elle informelle – donnera ainsi l'occasion aux pays non membres de rester au diapason des évolutions internationales dans le domaine sportif. Dans ce sens, il est donné droit à la candidature de l'Azerbaïdjan pour organiser cette réunion fin 2010.

Aux fins d'optimiser les politiques sportives au niveau international, 3 recommandations seront élaborées pour être soumises aux gouvernements, à savoir l'une pour développer des stratégies pour les politiques du sport et pour définir des normes reflétant l'importance du sport dans la société moderne, l'autre pour favoriser et assurer la coordination des politiques et des normes relatives au sport des Etats parties afin de soutenir des pratiques sportives saines et respectueuses des valeurs éthiques, et une troisième pour mettre en œuvre des activités de coopération intergouvernementale.

11.3. Entrevue du Ministre des Sports, Jeannot Krecké, avec M. Jérôme Champagne, directeur des relations internationales de la FIFA, le 15 mai 2009

De passage à Luxembourg le vendredi 15 mai 2009, le directeur des relations internationales de la FIFA, Monsieur Jérôme Champagne, a rencontré le Ministre des Sports Jeannot Krecké en présence du Président de la Fédération Luxembourgeoise de Football.

A quelques semaines du prochain congrès mondial de la FIFA, l'échange de vues très nourri entre les trois interlocuteurs a tourné autour des efforts assidus développés par la FIFA depuis quelque temps pour faire adopter la nouvelle règle dite du « 6+5 ». Cette règle vise à obliger les clubs de football à aligner dans leur

championnat national tout comme lors des compétitions internationales au moins 6 joueurs sélectionnables en équipe nationale de leur pays alors que le nombre de joueurs « non-nationaux » serait dorénavant limité à 5 joueurs.

Selon la FIFA, et beaucoup de ses fédérations membres, cette proposition de nouvelle règle repose sur la nécessité de protéger les intérêts des équipes nationales, de promouvoir le développement des jeunes, de préserver la formation des talents nationaux et d'encourager les clubs à investir dans ce sens, de restaurer l'équité dans les compétitions et de faire en sorte que le football continue à progresser harmonieusement dans le monde entier.

Sachant que cette nouvelle règle pose actuellement problème eu égard au droit communautaire, Monsieur Champagne a tenu à préciser vis-à-vis de ses interlocuteurs luxembourgeois que sa visite s'inscrivait parfaitement dans la démarche prônée par la FIFA de voir élaborer puis adopter prochainement cette règle du « 6+5 » au travers de larges consultations et dans le respect des législations en vigueur.

11.4. Spécificité et autonomie du sport : Conférence - débat de M. Alexandre Husting, chercheur à l'Université Libre de Bruxelles, le 16 mai 2009 à Luxembourg

Samedi le 16 mai 2009, le Ministre des Sports Jeannot Krecké avait invité à la Coque les représentants des fédérations sportives et du C.O.S.L. pour une conférence-débat tenue par le luxembourgeois Alexandre Husting, chercheur à l'Université Libre de Bruxelles, sur le thème de la « spécificité et de l'autonomie du sport ».

Une assistance nombreuse et intéressée suivit les explications détaillées d'Alexandre Husting sur les sujets aussi variés que les principes juridiques du Traité européen, la libre circulation des travailleurs et la non-discrimination sur la base de la nationalité. Une ratification rapide du Traité de Lisbonne est attendue afin que le sport rentre enfin dans le traité par son article 165 en stipulant que « l'Union européenne contribue à la promotion des enjeux européens du sport tout en tenant compte de ses spécificités ».

Au terme de l'exposé de M. Husting, un débat très nourri s'engagea entre l'orateur et le parterre de dirigeants sportifs des fois déboussolés par la jurisprudence européenne fort complexe appliquée au sport depuis plus de 30 ans maintenant par la Cour de Justice européenne à chaque fois qu'elle fut saisie de cas bien particuliers.

11.5. Réunion informelle des Ministres des Sports des Petits Etats d'Europe, le 1^{er} juin 2009 à Nicosie

Dans le cadre de la 13^e édition des Jeux des Petits États d'Europe du 1^{er} au 6 juin 2009 à Chypre, le ministre Jeannot Krecké, accompagné du Président du Comité Olympique et Sportif Luxembourgeois, a pris part à une réunion informelle des ministres des Sports et des présidents de comités olympiques nationaux des 8 pays participants à ces Jeux à savoir Chypre, Malte, Andorre, Saint-Marin, Monaco, Islande, Liechtenstein et Luxembourg.

Cette réunion ministérielle a eu lieu au cours de la matinée du 1^{er} juin 2009 avant la cérémonie d'ouverture des Jeux en soirée à laquelle ont assisté S.A.R. le Grand-Duc Henri, en compagnie du Ministre Krecké et de l'Ambassadeur du Luxembourg, venus soutenir la délégation luxembourgeoise lors de ces JPEE 2009 à Chypre.

La réunion a porté exclusivement sur le thème de la « double formation », c.-à-d. les questions d'harmonisation de la préparation sportive et de l'éducation des jeunes. Dans son intervention, le Ministre a brièvement présenté la mise en place au Luxembourg depuis deux ans de la structure « sports-études », challenge réussi en collaboration avec le Ministère de l'Education nationale et grâce à une certaine autonomie désormais vouée aux établissements de l'enseignement secondaire dans notre pays. Si le ministre s'est dit moins préoccupé pour les athlètes fréquentant l'enseignement supérieur, il a réaffirmé vouloir se concentrer tout particulièrement aux étudiants âgés de 12 à 18 ans pour leur offrir toute possibilité afin de concilier pratique sportive de haut niveau et enseignement scolaire. Parlant de l'importance du « lifelong learning » évoqué par plusieurs autres délégations, le ministre Krecké s'est dit persuadé qu'il constituait une vraie seconde chance pour nombre de sportifs afin de rehausser leur qualification scolaire durant et après leur carrière sportive.

Il a insisté qu'il fallait s'assurer qu'au bout du « lifelong learning » des débouchés professionnels spécifiques soient créés pour les sportifs de haut niveau en fin de carrière. A titre d'exemple, en soutien du bénévolat, la création prochaine de postes nouveaux au Luxembourg en matière d'encadrement sportif des enfants et des adolescents dans les établissements du type « maison relais » au niveau des communes et dans les associations sportives. Le ministre a conclu par une pensée dévolue aux athlètes féminines qui elles méritent une attention particulière afin de leur permettre, p.ex. après un accouchement, de reprendre leur carrière sportive voire de (re)trouver une activité professionnelle tout en assurant l'éducation de leurs enfants.

Dans la déclaration finale, les ministres des sports des 9 pays présents, y compris le Monténégro nouvellement admis dans la famille des petits Etats d'Europe, ont notamment évoqué la nécessité d'établir un réseau de coopération permanent entre les Etats, les instances sportives et les autorités scolaires afin de veiller à la mise en œuvre de plans communs en matière de « double formation » pour les sportifs de haut niveau.

11.6. 13^{es} Jeux des Petits Etats d'Europe 2009 du 2 au 6 juin 2009 à Chypre

C'est une belle moisson de 62 médailles (26 en or, 17 en argent et 19 en bronze) que la délégation luxembourgeoise, forte de 111 athlètes, a ramenée des 13^{es} Jeux des Petits Etats d'Europe 2009 organisés à Chypre.

L'incontestable « star » luxembourgeoise de ces Jeux fut le nageur Raphaël Stacchiotti qui a remporté à lui seul 7 médailles d'or et une d'argent. La pongiste Ni Xia Lian a décroché 3 médailles d'or en individuel, en double et par équipe alors que la nageuse Sarah Rolko et les athlètes Pascale Schmoetten et Mike Schumacher ont remporté eux chacun 2 médailles d'or individuelles. Les judokas Svetlana Breier et Marie Muller et la joueuse de tennis Mandy Minella, toutes victorieuses en individuel, ont complété leur collection par une 2^e médaille d'or par équipe respectivement en double.

Si l'accueil réservé à toutes les délégations sur l'île de Chypre fut à la hauteur de l'événement, il faut déplorer le manque d'intérêt pour ces Jeux auprès des

spectateurs chypriotes plutôt clairsemés sur tous les sites de compétition, y compris lors de la cérémonie d'ouverture pourtant fort réussie.

La prochaine édition des Jeux des Petits d'Europe aura lieu en 2011 au Liechtenstein et le Luxembourg accueillera la 15^e édition des JPEE du 27 mai au 1^{er} juin 2013.

11.7. Jeux de la Francophonie 2009 à Beyrouth du 27 septembre au 6 octobre 2009 à Beyrouth au Liban

La 6^e édition des Jeux de la Francophonie s'est déroulée du 27 septembre au 6 octobre 2009 à Beyrouth au Liban. Les Jeux, organisés tous les 4 ans depuis 1989, sont le point de rencontre du sport et de la culture du monde francophone et rassemblent régulièrement plus de 3 000 athlètes et artistes qui se sont affrontés cette année dans 14 disciplines différentes, en 7 compétitions sportives (dont une de démonstration) et en autant de concours culturels.

Les Jeux de la Francophonie, à l'instar d'autres grands rendez-vous sportifs comme p.ex. les Jeux des Petits Etats d'Europe, constituent pour les sportifs luxembourgeois un excellent terrain pour se mesurer à l'élite internationale. Ils constituent par ailleurs un point de rencontre et d'échanges interculturels sans pareil pour les jeunes issus de plus de 48 pays différents ayant le français en partage.

C'est le Département ministériel des Sports qui désigne le chef de délégation parmi ses fonctionnaires, les chefs de mission « sports » et « culture » étant désignés par le C.O.S.L. et le Ministère de la Culture respectivement. La délégation se composait en tout de 23 personnes. 12 athlètes ont concouru en athlétisme, tennis de table et judo alors que le volet culture fut représenté par un seul concurrent pour la peinture.

Ces 6^e Jeux de la Francophonie se sont déroulés dans les meilleures conditions de sécurité possibles et ils ont apporté comme par le passé leur lot de satisfaction à tous les représentants luxembourgeois. Ceci est vrai surtout pour la judoka Marie Muller qui s'est illustrée en remportant la médaille de bronze dans la catégorie des -52 kg dans laquelle 13 concurrentes étaient inscrites au départ. Le peintre Max Dauphin a lui vu ses compétences artistiques honorées par une mention spéciale.

12. L'INSTITUT NATIONAL DES SPORTS

12.1. Les travaux de construction, de transformation et de modernisation

12.1.1. Le bâtiment central

En 2009 a eu lieu la quatrième phase du programme d'amélioration du confort dans les chambres à coucher, qui prévoit l'aménagement de lits supplémentaires, l'installation de téléviseurs et de réfrigérateurs.

12.1.2. Projet sports-études

Deuxième phase du renouvellement et du perfectionnement de l'équipement de la cuisine :

- Aménagement d'un nouvel espace vaisselle pour la restauration.
- Aménagement d'un troisième étage de conteneurs sur l'aire du lancer de poids portant la capacité d'accueil à 250 élèves.

Pour l'exercice 2010 il est prévu de procéder à l'agrandissement du grand réfectoire et de connecter des chambres froides avec la cuisine.

12.1.3. Le stade multisports

En 2011 il est prévu d'aménager une nouvelle aire du lancer de poids près de l'entrée du stade.

Pour achever la modernisation du stade, il est prévu d'utiliser l'espace des gradins situés entre les garages de dépôt pour l'aménagement de deux couloirs à revêtement synthétique et d'un sautoir pour le saut en longueur couverts dans l'intérêt de l'athlétisme.

Ces travaux sont à programmer pour les exercices 2011/2012.

12.1.4. Statistiques sur l'utilisation des locaux et installations sportives de l'INS

Résultats d'exploitation 2009 :

- Recettes : 108.000 €
- Frais de fonctionnement courants : 485.000 € (en hausse en raison du projet sports-études)
- Frais de fonctionnement courants couverts par les recettes : 22 %

Service logement-restauration

En 2009, le Service logement-restauration a connu :

NUITEES	PETITS-DEJEUNERS	REPAS CHAUDS
5.250	4.715	25.349

A ces chiffres il faut ajouter un nombre considérable de collations servies aux cadres nationaux avant leurs rencontres sportives, de nombreux lunch-packets, ainsi que de repas légers servis avant les entraînements.

Salles de classe et de réunion

L'utilisation en heures/année par les fédérations, les classes sports-études et l'ENEPS, a été la suivante :

Salle de conférence :	600 heures
Salle du Conseil Supérieur :	800 heures
Salle de classe 1 :	1 800 heures
Salle de classe 2 :	1 800 heures
Salle de classe 3 :	1 100 heures
Salle de classe 4 :	1 100 heures

12.2. Installations sportives

12.2.1. Tableau de l'utilisation en heures/année

	Entraînements	Stages	Compétitions	Cours de formation	Total
Salle multisports	1 520	400	50	260	2 230
Salle gymnastique	1 400	400	/	/	1 800
Salle de judo	1 300	120	/	/	1 420
Salle musculation	1 000	/	/	/	1 000
Terrain de football	300	200	/	40	540
Installations d'athlétisme	500	/	10	/	510
Terrain polyvalent	300	/	/	/	300
Beach-Volley	300	/	20	/	320
Salle de fitness	800	/	/	/	800
Totaux :	7 420	1 120	80	300	8 920

13. COQUE

A l'issue des importants travaux de rénovation qui ont affecté le fonctionnement du Centre aquatique en 2008, le rythme de croisière a été définitivement atteint cette année.

L'année 2009 s'inscrit dans un contexte d'accroissement de la concurrence dans certains domaines à l'instar des Centres aquatiques et Centres de détente, mais aussi des salles de fitness ou encore de la restauration avec l'ouverture d'un important pôle au centre commercial du Kirchberg.

De surcroît, il a fallu composer avec les effets de la crise économique qui a touché de plein fouet principalement les secteurs d'activité des conférences et séminaires ainsi que ceux du *banqueting*.

Malgré ces deux freins il faut souligner la stabilisation de la fréquentation globale de la Coque, voire une légère augmentation par rapport à l'année de référence 2007, puisque le nombre des utilisateurs a franchi pour la première fois cette année la barre symbolique des 600 000.

13.1. Le sport

13.1.1. Le sport fédéral

Les entraînements et les manifestations sportives

Dans le cadre de sa vocation sportive prioritaire dans l'intérêt des fédérations, la Coque accueille 23 fédérations, dont les 12 suivantes régulièrement :

- ALPAPS : Fédération Luxembourgeoise sportive pour personnes mentalement handicapées
- FELUBA : Fédération Luxembourgeoise de Badminton
- FLA : Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme
- FLAM : Fédération Luxembourgeoise des Arts Martiaux
- FLASSA : Fédération Luxembourgeoise des Activités et Sports Sub-Aquatiques
- FLBB : Fédération Luxembourgeoise de Basket-ball
- FLKB : Fédération Luxembourgeoise de Korfball
- FLNS : Fédération Luxembourgeoise de Natation et de Sauvetage
- FLR : Fédération Luxembourgeoise de Rugby
- FLTAS : Fédération Luxembourgeoise de Tir aux Armes Sportives
- FLTT : Fédération Luxembourgeoise de Tennis de Table
- FLVB : Fédération Luxembourgeoise de Volley-ball

Les autres fédérations recourent de manière plus intermittente aux services de la Coque.

A travers le cadre élite du C.O.S.L., les sportifs d'autres fédérations s'entraînent à la Coque de manière plus ponctuelle, notamment ceux licenciés aux fédérations suivantes : DSFL (Dance Sport Federation Luxembourg), ACL (Automobile Club Luxembourg), FSCL (Fédération du Sport Cycliste Luxembourgeois), FLSG

(Fédération Luxembourgeoise des Sports de Glace) et FLT (Fédération Luxembourgeoise de Tennis).

L'ensemble des heures d'entraînement effectuées par les différentes fédérations en 2009 correspond à une mise à disposition d'espaces annuelles de 15 124 heures.

D'autre part, les fédérations utilisent les installations de la Coque pour des manifestations sportives. En 2009 se sont déroulées 51 manifestations fédérales, représentant 3 356,5 heures de mise à disposition d'espaces.

Parmi les manifestations les plus représentatives on peut noter celles organisées par les fédérations suivantes :

- FLVB : Novotel-Cup 2009, Finales des Coupes, Finales Small Countries division
- FLA : 8 meetings, dont le 7ième Dussmann Meeting
- FLF: Challenge René Bernard, Tournoi U14
- FLBB : ½ Finales et Finales de la Coupe de Luxembourg (Hommes et Dames), Camp FLBB, Tournoi FLBB
- FLTT : Championnats nationaux, 4th Lux-Open, 2 rencontres de la European Nations League (Israël et Lettonie), IJM
- FLAM : Championnats nationaux (karate kata et kumité, judo)
- FLH : Qualifications aux Championnats d'Europe contre le Portugal, ½ Finales et Finales Coupe de Luxembourg, Finales Coupes des Jeunes, Tournoi des 4 Nations, Tournoi de mini-handball
- FLTRI : Indoor Triathlon 2009
- FLNS : 11th Euro-meet, CIJ-Meet, Compétitions de plongeon
- FLKB : Tournoi international des 4 Nations de Korfball Eurobowl
- FLGym : Journée Nationale de la Gymnastique, Championnat des Sections, Spectacle Gymmotion
- FELUBA : Finales Coupes, Youngsters International 2009,
- FLE: Stage international d'Escrime, Coupe du monde juniors

Certaines de ces compétitions ont un écho particulier au niveau international, notamment avec la participation et/ou la réalisation de performances d'athlètes de renom :

- FLNS : 11th Euro-Meet, avec la réalisation d'un record EuroMeet pour le luxembourgeois Laurent Carnol.
FLA Dussmann meeting avec la participation notamment du coureur polonais Marcin Jedrusinski, du sprinteur tchèque Petr Svoboda, du perchiste allemand Lars Börgeling et de la sprinteuse belge Elisabeth Davin.

Les stages de groupes sportifs internationaux

En plus des entraînements et des manifestations fédérales luxembourgeoises, la Coque est de plus en plus sollicitée pour des stages de haut niveau par des fédérations et clubs sportifs étrangers.

La meilleure illustration fut le stage de l'équipe nationale de natation du Japon en guise de préparation aux Championnats du Monde de Natation à Rome en juillet 2009, où le nageur KOGA Junya a remporté le titre de Champion du Monde sur les 100m dos hommes ainsi que le titre de vice-champion du monde des 50m dos hommes. IRIE Riosuke fut vice-champion aux 200m dos hommes et 4^e aux 100m dos hommes. Finalement SAKAI Shiho fut 4^e aux 100m dos dames.

La Coque a hébergé 15 stages internationaux, dont 9 stages de natation, 1 stage de triathlon et 3 stages de plongeon.

Additionnellement deux stages internationaux ont été organisés par la Fédération Luxembourgeoise d'Escrime et le Club de Judo de Dudelange, à savoir :

- le stage international d'escrime pour jeunes avec la représentation de 20 nationalités différentes,
- le stage de judo dirigé par le judoka allemand Ole Bischoff (médaillé d'or à Pékin en 2008 dans la catégorie des moins de 81 kg).

Divers

Dans l'intérêt du sport fédéral en général, la Coque a intensifié en 2009 sa démarche proactive vers les fédérations. Ainsi, elle organise des débriefings après les manifestations majeures afin de promouvoir les échanges et expériences et pour peaufiner l'organisation des prochaines éditions. Cette démarche est fortement appréciée par les fédérations.

Les athlètes du cadre élite du C.O.S.L. jouissent de l'accès gratuit et illimité à la Coque. Ils peuvent bénéficier depuis septembre 2009 de l'accès trois fois par semaine à des cours de musculation et de fitness sous la surveillance d'un kinésithérapeute.

En novembre 2009 la Coque a invité les fédérations à une réunion d'information qui a permis de rappeler les modalités d'utilisation, de présenter les nouveautés et d'examiner les points relevés par les fédérations.

13.1.2. Le sport scolaire

Le sport scolaire, autre partie de la vocation sportive prioritaire de la Coque, a dénoté une augmentation de son activité de 8,8% avec 156 262 élèves par rapport à 143 682 l'année précédente.

L'Optimisation des espaces alloués aux établissements scolaires relevant du Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle.

La limite de la mise à disposition de 16 200 heures pour le Ministère de l'Education nationale et de la Formation professionnelle est atteinte depuis 2008. Des optimisations d'allocation d'espaces sont certes encore possibles, mais ne sont plus de l'ordre de grandeur des années précédentes.

Vu la priorité accordée aux Sports-Etudes et compte tenu du fait que ces heures viennent en déduction des créneaux attribués aux établissements scolaires relevant de l'Education nationale, deux problèmes se posent : des classes non prioritaires

doivent être refusées faute d'espace disponible et la rotation des espaces par trimestre (qui permettait aux classes de pratiquer toutes les disciplines de leur programme) ne peut plus être garantie aux classes qui ne relèvent pas des Sports-Etudes.

Pour faire face à cette situation, la Coque a institué au cours de l'année passée des réunions régulières avec les écoles, ce qui a permis d'arriver à des solutions pour optimiser les espaces.

D'autre part, la réduction de 10 classes de l'Ecole européenne, suite à la construction de son propre hall sportif, a libéré des espaces supplémentaires alloués aux Sports-Etudes qui se développent rapidement. Ainsi, aux Sports-Etudes ont été attribués 22% d'espaces supplémentaires en 2009.

L'augmentation de la fréquentation du sport scolaire de 8,8% a été possible grâce à une étroite collaboration entre le Ministère de l'Education nationale et la Coque. Malgré cette optimisation, le MENFP a dû opérer des choix en fonction des créneaux horaires requis par les établissements scolaires et des besoins d'espaces selon le type d'activité envisagée.

L'amélioration des services offerts

La Coque a porté une attention toute particulière à l'amélioration du système d'accès pour permettre aux classes d'accéder rapidement.

Une armoire à cadenas pour le stockage et le rangement du matériel sportif a été mise à disposition de chaque école. Cette mesure, fort appréciée, a eu pour effet positif une amélioration de la conservation du matériel.

Les manifestations sportives d'élèves

En 2009, la Coque a eu l'organisation de sept manifestations de sport scolaire avec 5 590 participants et 1 250,50 heures de mise à disposition d'espaces :

- Pour sa quatrième édition à la Coque, le « Wibbel an Dribbel », organisé par le Département ministériel des Sports, a réuni 3 900 élèves, en augmentation de 11,43% par rapport à 2008, confirmant ainsi son succès des années précédentes.
- « Freed mat Liichtathletik » et le « Butzendag » organisés par la LASEP auxquels ont participé 340, resp. 400 enfants, ont à nouveau connu un grand succès.
- La LASEL a organisé son championnat de karaté avec 50 participants ainsi que « Fun in athletics » en réunissant 120 élèves.
- Le Lycée Technique des Professions de Santé a renouvelé l'action « Health Virus Day ».
- Le « Brevet Sportif » organisé par le Ministère des Sports a rassemblé 300 participants.

13.1.3. Le sport loisir

Les utilisations individuelles

Le développement des cours sportifs « Multi-fit » du Centre des salles a permis d'atteindre 34 130 entrées, une augmentation de 20% par rapport à 2008. Ce programme a été complété avec des cours de l'Ecole du Dos et deux cours de Core Training.

Le Centre aquatique a de même connu une augmentation importante de la fréquentation par rapport à 2008, année de la fermeture temporaire du Centre aquatique pour réfection. Toutefois, le niveau de fréquentation de 2007 n'est pas encore atteint.

Le sport d'entreprise

Après une année 2008 en forte augmentation, la mise à disposition d'espaces au Centre des salles pour le sport d'entreprise a chuté de 31% en raison des effets de la crise économique qui a entraîné l'annulation des réservations de certains grands clients. Les réservations répétitives à long terme ont été remplacées par des réservations plus spontanées et ponctuelles. Toutefois, l'impact global sur les activités de la Coque est marginal puisque le sport d'entreprise est développé dans les créneaux horaires laissés libres par les fédérations et le sport scolaire.

13.2. Les conférences et séminaires

Après plusieurs années de forte croissance, le produit « conférences et séminaires » a aussi ressenti les effets de la crise économique. Avec un total de 54 séminaires et 2 514 participants, la baisse est de 47% sur le nombre des participants par rapport à 2008. Cette réduction s'explique aussi bien par une diminution du nombre des séminaires, y compris ceux avec hébergement, que par une réduction du nombre des participants par séminaire. Beaucoup d'entreprises ont revu leurs budgets à la baisse et ont préféré des solutions de séminaires/conférences internes.

Pour réagir à cette situation, la Coque a lancé quatre « packages séminaires/conférences » à des conditions intéressantes, comprenant des accès au Centre aquatique et/ou au Centre de détente et/ou une offre de restauration.

13.3. Les expositions

Une exposition photographique sur les Jeux Olympiques de Pékin 2008 a été présentée par Roland Miny. Ce choix d'une soixantaine de photos portait sur les épreuves, sur les infrastructures olympiques et les scènes de vies saisies par l'artiste.

Dr Patrick Peters, premier luxembourgeois à avoir accédé au pôle nord géographique en 2003 a exposé des photos et équipements de cette expédition à l'occasion de la parution de son livre « Traversée antarctique d'ouest en est ». Le peintre Schortgen a embelli cette exposition de ses œuvres.

13.4. Les spectacles

13.4.1. Des manifestations variées

Les manifestations à caractère caritatif

La Coque a accueilli avec un franc succès pour la troisième année consécutive le « Relais pour la Vie ». Cet événement de la solidarité à travers le sport semble avoir trouvé sa place définitive dans le calendrier des manifestations au Luxembourg. L'édition 2009 a rassemblé environ 7 000 participants pendant les 24 heures.

La Coque a organisé le concert de Patricia Kaas devant 2 300 spectateurs et, de son côté, la Coque a fait un don pour le Télévie.

Les manifestations de sport-spectacle

La Coque a organisé pour la première fois en partenariat avec une fédération, en l'occurrence la Fédération de Gymnastique (FLGym), un événement de sport-spectacle, le Gymmotion. Ce show musical et artistique a vu la participation de vedettes mondiales et de champions olympiques ainsi que celle du Luxembourgeois Sascha Palgen. Avec le Gymmotion la FLGym a pu fêter dignement ses 110 années d'existence devant un public enthousiaste de 2 400 spectateurs.

La projection du film *Lord of the rings* sur écran géant a réuni les 80 membres de l'Orchestre Symphonique de Cracovie, la Chorale de l'INECC avec le concours de 140 chanteurs et de la chanteuse soprano Kaitlyn Lusk sous la baguette du renommé chef d'orchestre Ludwig Wicki.

L'organisation de la deuxième manche du Tournoi de Tennis « l'ATP Senior Tour » à la Coque prévue pour fin novembre 2009 a dû être reportée en raison d'une blessure de Boris Becker, tête d'affiche. La date du report reste encore à être communiquée par l'organisateur.

Des moyens humains et techniques importants

La Coque dispose du personnel compétent et des installations techniques nécessaires pour pouvoir seconder les fédérations et autres associations au cas où elles n'ont pas les ressources bénévoles suffisantes pour l'organisation d'évènements.

Les investissements dans le domaine multimédia se poursuivent, et pour élargir les possibilités d'utilisation des espaces et pour garantir la compatibilité avec les techniques les plus modernes. A titre d'exemple on relève que :

- la Coque dispose désormais d'un écran géant mobile pour réaliser des projections à un large public ;
- la Galerie et les Arcades ont été pourvues du câblage réseau et audio-visuel indispensable pour leur utilisation comme espaces autonomes ;
- une sonorisation va prochainement être mise en place au bassin sport et santé et dans la salle de fitness du Centre des salles ;
- l'informatique du tableau d'affichage au Gymnase et les équipements audio-visuels de l'Amphithéâtre ont été mis à jour ;

- au cours de 2009, une étude de faisabilité a été menée pour déterminer la possibilité de fixer des charges à la charpente et d'y suspendre des équipements (rideaux, multimédia, ...). Les tests sont concluants et un concept global sera élaboré pour le Gymnase et l'Aréna. L'accrochage rapide d'équipements techniques et/ou audiovisuels va réduire considérablement les temps de montage/démontage pour de nombreux évènements. La disponibilité des espaces pour le sport scolaire et fédéral s'en trouvera élargie. Le fonctionnement des installations multimédia est désormais assuré par les équipes techniques de la Coque.

13.5. La restauration et l'hébergement

13.5.1. L'hébergement

Avec 7 232 clients le taux d'occupation reste stable. Malgré la crise économique, la Coque a réussi à maintenir la fréquentation en ayant recours à un système de réservation via internet qui a ciblé une clientèle nouvelle et supplémentaire. En plus la Coque a inclus dans son offre d'hébergement des avantages liés au Centre de détente et au Centre aquatique avec des entrées à tarif réduit.

13.5.2. La restauration

En 2009, les restaurants de la Coque ont enregistré une fréquentation de 105 594 visiteurs. La légère baisse est due à une réduction des activités de banqueting et au report du tournoi de tennis « ATP Senior Tour ». Compte tenu de la situation économique générale et de la concurrence dans le secteur de la restauration au Kirchberg en particulier, la Coque est confirmée dans sa politique de développement.

Cette politique a orienté le restaurant La Coquille plutôt vers une clientèle « affaires » recherchant la discrétion et le service. La Perla a peaufiné son concept de restauration rapide de qualité répondant aux besoins des sportifs qui s'entraînent à la Coque ou qui sont en stage. Les heures d'ouverture sont plus étendues.

Les points de vente *Fresh and Fitness Corner* et *Dive Inn Sports Bar* attirent les gens qui veulent un « snack » bio avant ou après l'activité sportive.

13.5.3 Le Centre de détente

Après sa modernisation et son agrandissement en 2008, le Centre de détente a fonctionné pour la première année en continu. Malgré la concurrence accrue, la fréquentation reste satisfaisante avec 12 977 entrées. A partir du mois de novembre l'offre du Centre de détente a été complétée par un service spécial de massages (relaxants, sportifs, de réflexologie plantaire/palmaire).

13.6. Les travaux

13.6.1. Les travaux 2009

Les travaux d'entretien et de mise en conformité

A l'occasion de l'entretien annuel du Centre aquatique, les joints des carrelages des bassins de compétition et de plongeon ont été refaits. L'installation de chloration des eaux a été remplacée.

Au Centre des salles, la problématique des parquets glissants au niveau -2 est résolue : Au TT3, principalement destiné au tennis de table, un revêtement de sol spécifique a été collé, alors qu'au TT2, le parquet a été revêtu d'une laque antidérapante après ponçage.

Au fur et à mesure, les anciens revêtements de sol maintenant amortis du Centre aquatique qui n'ont pas fait l'objet des travaux de rénovation, sont remplacés.

Le système d'accès et de contrôle des entrées a été l'objet d'une attention particulière tout au long de l'année. De nombreux ajustements y ont été apportés. Les anciens tourniquets du Centre aquatique ont notamment été changés afin d'accélérer le flux aux pointes de fréquentation.

Le système de la gestion de l'éclairage dans les deux bâtiments (piscine + aréna) est centralisé et offre dorénavant une multitude d'adaptations.

Les nouveaux travaux

Au Centre aquatique un espace douche particulier a été créé pour les écoliers qui ne prennent désormais plus leur douche dans les vestiaires avec les clients.

Pour répondre aux demandes répétées des usagers du Centre, un distributeur d'argent a été installé dans le hall d'entrée. Pour une meilleure communication, cet aménagement a été l'occasion d'enrichir le système *Point Of Information* de trois écrans idéalement situés.

L'espace massage du Centre de détente a été aménagé en trois cabines individuelles, opérationnelles depuis la fin de l'année.

13.6.2. Les projets

Le projet de l'installation et de l'aménagement du sauna extérieur a été finalisé et il est actuellement soumis pour autorisation à la Ville de Luxembourg. La mise en place de deux cabines de sauna, de deux bains, chaud et froid, ainsi que de la zone de relaxation s'étendra sur une période de 8 mois. Ces travaux n'entraveront ni le fonctionnement du Centre aquatique ni celui du Centre de détente.

Une option architecturale qui restreint la capacité d'accueil au Centre est la configuration du tout voulu en « open space ». C'est pourquoi il est envisagé d'isoler acoustiquement le Gymnase et l'Aréna par de grandes séparations vitrées sans altérer les perspectives. Dès lors des manifestations peuvent se dérouler simultanément dans les deux espaces sans gêne et interférence sonores entre elles. Le restaurant « La Coquille », au-dessus du hall d'entrée, serait également davantage séparé dans l'intérêt du confort des clients, mais aussi pour ouvrir sans

contrainte le Gymnase à l'utilisation pendant l'heure du déjeuner. Une étude de faisabilité est en cours.

Afin de rendre l'hébergement plus convivial et accueillant, un projet global de réaménagement des espaces communs et de rencontre et des chambres sera réalisé début 2010. Le mobilier provisoire sera remplacé.

Une mise en conformité de l'escalier d'accès au parterre de l'Aréna est nécessaire. Il est envisagé d'installer un modèle à relèvement hydraulique pour que le dépôt reste accessible.

Les sorties de secours de l'Aréna seront mises en conformité en 2010. Les premiers tests de faisabilité ont été réalisés déjà en ce début 2010.

13.7. Statistiques

2009	Nombre d'utilisateurs et spectateurs		
	Centre des salles	Centre aquatique	Total par secteur
Activités sportives fédérales et scolaires	89 729	104 303	194 032
Activités sportives des particuliers	26 422	192 027	218 449
Spectateurs des manifestations sportives	47 365	1 500	48 865
Spectateurs des événements de grande envergure	23 674		23 674
Conférences, séminaires et visites	2 514		2 514
Restauration	35 198	70 396	105 594
Hébergement	7 232		7 232
TOTAUX	232 134	368 226	600 360

Conclusions

La loi du 29.06.2000 qui a créé et organisé le Centre national sportif et culturel Coque assigne des missions précises, multiples et variées et elle fixe des priorités non équivoques. Tout le défi est de remplir l'ensemble de ces missions, au profit de tous les usagers.

Pour illustrer les points à résoudre, il n'y a qu'à relever la conciliation à assurer du sport et de la culture dont les activités les plus importantes de par leur envergure se déroulent à l'Aréna. Ou encore s'agit-il de faire cohabiter le sport fédéral et le sport scolaire, tous les deux prioritaires, et d'accueillir le public en lui offrant des activités sportives sur mesure.

Par la mise en place et l'application suffisamment stricte et compréhensive de règles de gestion et d'utilisation des espaces, mais aussi par la transparence, l'équité et le dialogue avec les usagers prioritaires, la Coque s'enorgueillit d'avoir réussi la gageure en accueillant plus de 600.000 usagers et visiteurs en cette année 2009. Peu à peu d'ailleurs, ces règles ne sont plus ressenties comme des entraves, mais comme des modalités d'utilisation indispensables. Ceux qui viennent régulièrement au Centre y voient une garantie pour le bon fonctionnement et la qualité.

La philosophie du Conseil d'administration n'a pas varié: permettre à tout un chacun de profiter des installations dans le souci de leur utilisation optimale. Pour réaliser cet objectif, le conseil a dû arbitrer et choisir, respectivement écarter et exclure toute

manifestation où les intérêts particuliers prenaient le pas et le dessus sur les intérêts sportifs et culturels.

L'établissement public, outre de gérer les moyens publics, a des ressources propres à produire de son activité commerciale. Mais la rationalisation des coûts est de mise comme dans toute entreprise et les éventuels excédants sont réinvestis dans les équipements pour tous puisque les objectifs sont la qualité des installations et prestations offertes, le confort et la sécurité des usagers.

En même temps, la Coque s'investira de plus en plus à côté des fédérations comme coorganisateur des manifestations : la Coque vise à apporter sa logistique, son savoir-faire et son appui à des fédérations aux ressources humaines insuffisantes. De cette synergie naîtront des manifestations sportives et/ou culturelles inédites, susceptibles de drainer un large public un large public.

14. STATISTIQUES CONCERNANT LES FEDERATIONS

Fédérations disciplines par ordre alphabétique	Licenciés actifs compétiteurs			Licenciés loisirs			Licences	Dirigeants	Juges	Entraîneurs	Total des licences	Nombre des clubs
	Masc.	Fém.	Total	Masc.	Fém.	Total	Jeunes					
Aéronautisme	908	86	994	350	50	400		80	50	45	1 569	29
A.L.P.A.P.S.	290	188	478	0	0	0	24	11	0	29	518	73
Arts martiaux	1 642	853	2 495	423	296	719		98	39	51	3 402	45
Athlétisme	1 127	746	1 873	233	183	416	1 195	182	0	0	2 471	21
Automobilisme	159	9	168	0	0	0	0	7	0	0	175	5
Badminton	490	325	815	20	6	26	423	12	11	11	875	21
Basketball	3 056	1 761	4 817	0	0	0	3 253	1325	0	0	6 142	34
Basketball Corporatif	254	22	276	0	0	0	0	0	0	0	276	21
Billard	262	12	274	0	0	0	32	(34)	(3)	(2)	274	19
Boules et pétanques	475	92	567	0	0	0	38	18	9	5	599	16
Boxe	49	8	57	20	9	29	10	30	10	5	131	5
Canoë/Kayak	52	23	75	20	1	21	21	9	0	3	108	5
Cricket	130	24	154	0	0	0	6	0	0	0	154	6
Cyclisme	408	48	456	1 163	219	1 382	264	0	0	0	1 838	33
Danse	11	11	22	75	75	150	8	5	1	2	180	5
Darts	195	27	222	0	0	0	0	0	0	0	222	14
Echecs	670	45	715	0	0	0	131	0	(158)	(2)	715	17
Equitation	81	574	655	111	332	443	215	0	0	0	1 098	12
Escalade	164	121	285	413	205	618	227	32	11	12	958	11
Escrime	179	86	265	0	0	0	188	25	0	0	290	6
Football	27 271	1 234	28 505	2 891	102	2 993	11 392	0	0	0	31 498	109
American Football	48	0	48	0	0	0	0	4	0	0	52	1
Football corporatif	1 554	0	1 554	0	0	0		69	4	0	1 627	36
Golf	304	92	396	2 459	1 295	3 754	26	12	12	12	4 186	6
Golf sur pistes	40	15	55	62	31	93	11	10	4	2	164	3
Gymnastique	598	2 134	2 732	384	2 720	3 104	2 267	282	28	229	6 375	51
Haltéroph/lutte/powerl.	119	14	133	96	41	137	32	18	13	1	302	4
Handball	1 474	800	2 274	0	0	0	1 540	422	88	65	2 849	16
Handicapés	98	31	129	23	7	30		18	0	6	183	5
Hockey sur gazon	129	49	178	0	0	0	40	0	0	1	179	1
Hockey sur glace	314	8	322	0	0	0	195	22	12	1	357	3
Indiaca	97	110	207	0	0	0	48	3	0	0	210	9
Kickersport	220	6	226	0	0	0	36	0	0	0	226	17
Korfball	34	31	65	6	4	10	0	2	0	0	77	3
Lasel	4 025	2 192	6 217	0	0	0	0	0	0	0	6 217	37
Lasep	0	0	0	2 348	2 250	4 598	0	341	0	0	4 939	71
Marche populaire	0	0	0	1 260	1 239	2 499	201	0	0	0	2 499	46
Moto-cyclisme	118	6	124	59	2	61	0	6	0	1	192	9
Natation/sauvetage	473	457	930	332	417	749	733	118	94	92	1 983	12
Pêche sportive	2 085	279	2 364	110	2	112	292	532	76	81	3 165	76
Quilles	3 065	453	3 518	0	0	0	38	0	(5)	(6)	3 518	340
Rugby	490	35	525	100	20	120	379	22	8	75	750	3
Ski	102	30	132	122	33	155	48	42	0	2	331	10
Ski nautique	45	2	47	122	46	168	0	26	0	0	241	8
Sports de glace	72	88	160	26	144	170	64	(23)	(6)	(7)	330	5
Sports santé	0	0	0	513	82	595	0	109	0	0	704	1
Sports sub-aquatiques	0	0	0	453	194	647	0	0	0	0	647	17
Squash	195	26	221	65	13	78	18	3	6	1	309	10
Tennis	3 466	1 494	4 960	6 000	6 000	12 000	1 431	209	79	83	17 331	55
Tennis de table	2 828	842	3 670	423	331	754		(495)	(60)	(93)	4 424	94
Tir à l'arc	236	66	302	0	0	0	107	8	5	5	320	9
Tir aux armes sportives	3 120	231	3 351	0	0	0	115	0	0	2	3 353	22
Triathlon	275	68	343	0	0	0	77	9	10	4	366	12
Voile	136	31	167	0	0	0	41	0	(1)	0	167	7
Volleyball	493	723	1 216	127	86	213	473	111	0	0	1 540	25
Totaux: 55 fédérations	64 126	16 608	80 734	20 809	16 435	37 244	25 639	4 232	570	826	123 606	1 531

Remarques:

Les chiffres entre parenthèses ont déjà été repris sous une autre rubrique.

Les membres des mouvements guides et scouts sont à ajouter au total.